

# MISE AU SUCCÈS.

La nouvelle génération de **pros.**

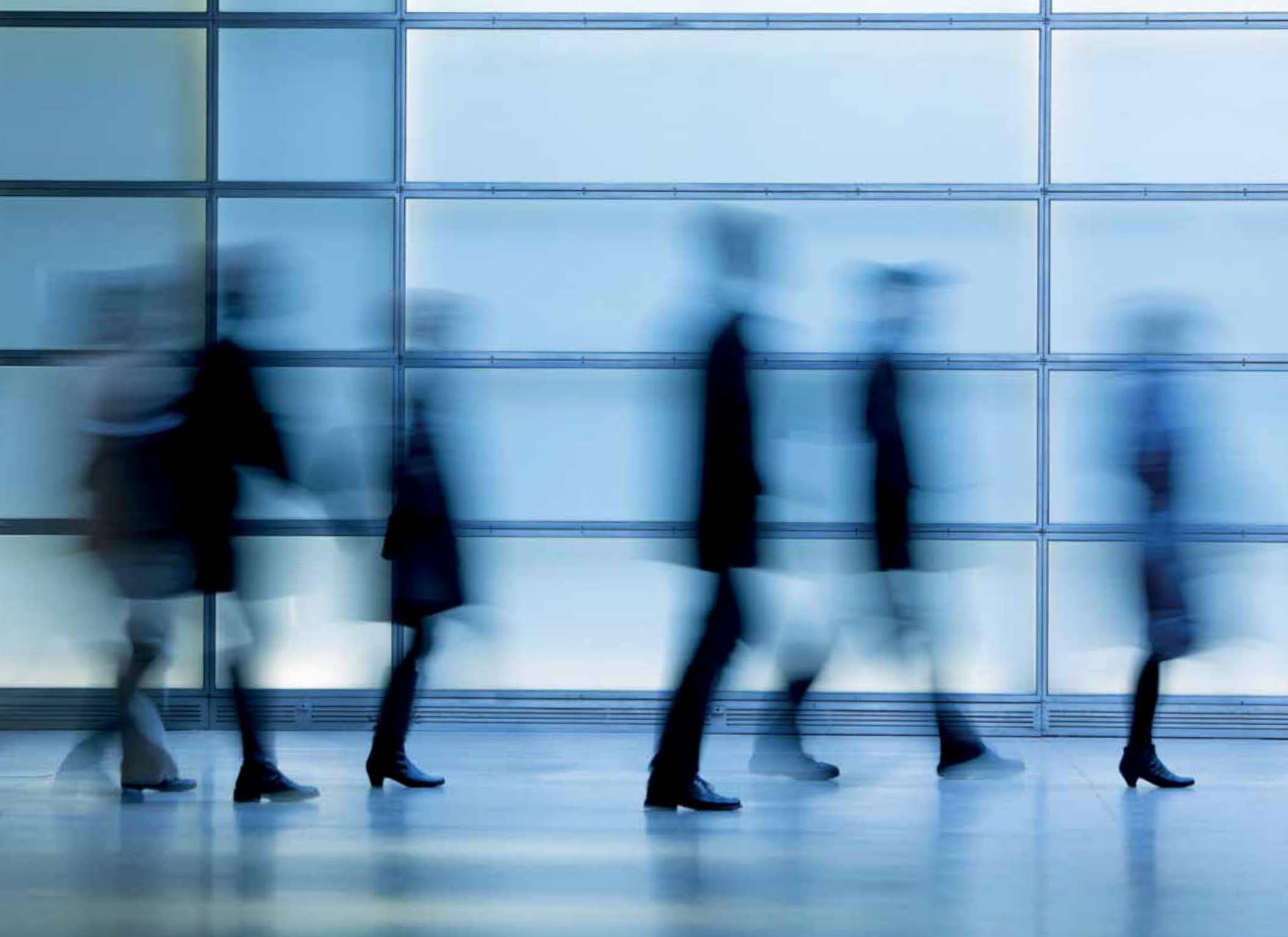
# MISE AU SUCCÈS.

## La nouvelle génération de pros.

Deux ans, c'est ce qu'il aura fallu pour incarner dans la réalité la vision de la formation des futurs CPA qu'avaient les grands artisans de l'unification de la profession comptable.

Des années de travail intense et de collaboration soutenue avec nos partenaires - CPA Canada et les universités québécoises, qui ont permis de développer un programme de formation professionnelle de haut calibre en parfaite adéquation avec les besoins des organisations et les aspirations de la relève.

Ainsi donc, malgré la tâche colossale que cela représentait, le défi a été relevé, non seulement avec brio mais aussi et surtout, avec la confiance des employeurs et des étudiants.



## RAISON D'ÊTRE

Conformément au Code des professions du Québec, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la Loi sur les comptables professionnels agréés.

## MISSION

L'Ordre des CPA du Québec aide ses membres à exceller dans le but d'optimiser la performance, la rentabilité et la croissance du patrimoine des personnes, des entreprises et des organisations, de favoriser une saine gouvernance et la reddition de comptes et d'accroître la fiabilité de l'information, et il assure le rayonnement de la profession dans le but de contribuer au développement économique et sociétal du Québec.

## VISION

Les CPA sont reconnus pour leur **intégrité**, leurs **compétences** et leur **leadership**. Ils excellent au sein des organisations et sont la référence en matière d'optimisation de la performance, de la rentabilité et de la croissance du patrimoine des personnes, des entreprises et des organisations, ainsi qu'en matière de saine gouvernance et de reddition de comptes. Ils sont reconnus comme des acteurs incontournables du développement économique et sociétal du Québec.

## VALEURS

La profession de CPA suscite la confiance et démontre son leadership en se caractérisant par les valeurs suivantes : intégrité, excellence, rigueur, engagement et ouverture d'esprit.

---

**Québec, juin 2015**

**Monsieur Jacques Chagnon**  
**Président**  
**Assemblée nationale**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice,  
**Stéphanie Vallée**

**Montréal, juin 2015**

**Madame Stéphanie Vallée**  
**Ministre de la Justice**  
**Gouvernement du Québec**

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,  
**Alain Dugal, FCPA, FCA**

Le président et chef de la direction,  
**Daniel McMahon, FCPA, FCA**

**Montréal, juin 2015**

**Monsieur Jean Paul Dutrisac**  
**Président**  
**Office des professions du Québec**

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2015.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,  
**Alain Dugal, FCPA, FCA**

Le président et chef de la direction,  
**Daniel McMahon, FCPA, FCA**



# TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être   Mission   Vision   Valeurs	2
Lettres de transmission	3
Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	6
Comité exécutif et Conseil d'administration	18
Tableau de l'Ordre	22
Audit	27
États financiers	29
Arbitrage des comptes	57
Assurance de la responsabilité professionnelle	58
Bureau du syndic	60
Discipline	63
Exercice illégal et usurpation de titre	66
Fonds d'indemnisation	67
Formation	68
Formation continue obligatoire	70
Inspection professionnelle	72
Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes	78
Reconnaissance des équivalences	79
Révision	81
Personnel de l'Ordre	82



## Message du président du Conseil et du président et chef de la direction

**Alain Dugal, FCPA, FCA**  
**Daniel McMahon, FCPA, FCA**

# Dynamisme | Notoriété | Influence

Trois mots qui en disent long sur une année intense qui laissera son empreinte à la fois sur l'Ordre et sur la profession. Les nombreuses activités et initiatives qui ont ponctué l'exercice illustrent notre détermination à orienter l'évolution de la profession dans un monde en profonde transformation, à consolider la perception de l'Ordre en tant que carrefour auquel s'identifient tous les CPA, quel que soit leur champ d'expertise et leur secteur d'activité, et à en faire un incontournable dans les débats de société touchant la protection du public et l'intérêt public. Cette même volonté pousse l'Ordre non seulement à mettre son expérience de pionnier de l'unification de la profession comptable au service de ses partenaires du reste du Canada, mais aussi à s'impliquer à fond dans les réflexions et les instances qui influencent le devenir de la profession à l'échelle canadienne et internationale.

## La nouvelle génération de pros

Le lancement du programme de formation professionnelle CPA et de ses deux déclinaisons constitue la réalisation phare de la dernière année, et pour cause puisqu'il annonce la venue de la nouvelle génération de pros en même temps qu'il concrétise l'une des principales finalités de l'unification de la profession. Ainsi donc, la relève est dorénavant formée dans le tout nouveau programme CPA, que ce soit dans le cadre du programme de deuxième cycle offert dans les 11 universités accréditées ou du programme national dispensé par l'Ordre et ses trois partenaires universitaires.

Si cette avancée est un point tournant, elle implique aussi une somme de travail très considérable pour l'Ordre, ne serait-ce qu'en termes de formation et d'encadrement des animateurs et formateurs du programme national et de conception d'études de cas mises à la disposition des intervenants des programmes de deuxième cycle. Sans compter qu'en parallèle, il nous a fallu assurer la gestion de plus de 6 200 candidats inscrits dans les trois anciens cheminements et administrer six examens nationaux auxquels 4 477 candidats ont pris part.

On le voit, la relève ne manque pas et les employeurs sont à l'affût, ce qui nous a notamment amenés à organiser le premier cocktail de recrutement des entreprises et du secteur public. Pas moins de 23 employeurs de toutes tailles ont pris une longueur d'avance sur leurs concurrents pour faire leur choix parmi les quelque 400 futurs pros qui y participaient, une première couronnée de succès.

Pour maintenir l'engouement à l'égard de la profession, l'équipe de l'Ordre s'est activée sur le marché étudiant, tant dans les universités et les cégeps que dans les écoles secondaires. En plus d'avoir participé à plus de 200 activités et rencontré plus de 19 000 étudiants, nous avons apporté notre soutien aux comités étudiants qui ont organisé des centaines d'activités sur les 14 campus du Québec.

### Un ordre branché sur ses membres

Promouvoir l'excellence des CPA, les aider à se surpasser et valoriser leur expertise sont des corollaires de la mission de protection du public inhérente à tout ordre professionnel.

Au cours de l'année, l'Ordre a fait la part belle aux événements et initiatives qui ont renforcé tout à la fois le sentiment d'appartenance des membres et le rayonnement du titre, à commencer par la remise des premiers prix Excellence à une brochette de CPA inspirants et par l'entrée de 12 professionnels d'exception dans le prestigieux club des Fellows. Simon Brault, qui est à la tête du Conseil des arts du Canada et qui a tout au long de sa carrière redéfini les liens entre les affaires et les arts, a pour sa part été élevé au plus haut rang en recevant le prix Hommage.

### Plus de 150 étudiants universitaires de toutes les régions du Québec se sont donné rendez-vous au troisième Congrès étudiant CPA.



### Les lauréats 2014 des prix Excellence CPA à l'honneur lors du Gala des Ambassadeurs.



**De gauche à droite** • 1<sup>re</sup> rangée : Michel Samson | Alexandra Genest | Julie Charette • 2<sup>e</sup> rangée : Daniel McMahon, président et chef de la direction de l'Ordre | Benoit Caron | Michel Vézina | Thomas McComber | Nicolas Boivin | Alain Dugal, président du Conseil de l'Ordre

#### Cabinet

Thomas McComber

#### Engagement social

Julie Charette

#### Enseignement (ex aequo)

Nicolas Boivin

Michel Vézina

#### Jeune professionnel

Alexandra Genest

#### Secteur public (ex aequo)

Benoît Caron

Michel Samson

**Le lauréat 2014 du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec, Stephan Robitaille, honoré pour sa contribution significative à la profession et à l'essor de l'Ordre, est accompagné de Lucie Forget, membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec, ainsi que de Daniel McMahon et Alain Dugal, respectivement président et chef de la direction et président du Conseil de l'Ordre.**



Tel un rite de passage, les cérémonies de remise des permis tenues à Montréal et en région font la fierté des nouveaux CPA, qui ont été 1 400 cette année à faire leur entrée dans la profession et à se joindre à l'un des 12 regroupements régionaux qui la font rayonner partout au Québec. Avec le soutien de l'Ordre, les regroupements ont d'ailleurs proposé plus de 140 activités aux membres et conclu des ententes de partenariat avec de nombreuses chambres de commerce, ce qui témoigne de leur influence sur le terrain.

Leur rôle s'affirme également en termes de valorisation des membres, dont 25 ont reçu au cours de l'année les prix Recrue CPA de l'année, CPA Émergence, CPA Émérite, Bénévolat et Isabelle-Boisvenu décernés par les regroupements.

Bravo à tous ces lauréats dont le talent, le leadership et la contribution à la profession et à la société promet de dépasser les frontières de leur région.

**L'ADN des leaders a brillé de tous ses feux alors que l'Ordre accueillait les 12 nouveaux Fellows de l'année et le lauréat du prix Hommage devant un parterre de plus de 200 parents, amis et collègues.**



**De gauche à droite :** Jacques Aubé | Bernard Grandmont | Alain Dugal, président du Conseil de l'Ordre | Richard Mayrand | Marc Elman | Christian Dubé | Simon Brault, lauréat du prix Hommage | Nicole Bilodeau | Normand Desautels | Pierre Dumouchel | Michel Samson | Denis Chamberland | Gloria Lemire | José Arsenault | Daniel McMahon, président et chef de la direction de l'Ordre

## Espace emploi, le favori incontesté des CPA et des employeurs en 2014-2015 !

- > Affichage de 1 408 postes (1 325 l'an dernier)
- > 12 151 candidatures envoyées aux employeurs par 4 504 membres/candidats
- > 232 000 visites sur le portail
- > Revenus de 433 800 \$

À la jonction du rayonnement de la profession et du perfectionnement professionnel, les deux conférences Prestige présentées cette année ont élargi les perspectives des participants. D'abord Cynthia Cooper, qui a fait salle comble à l'automne. Inspirée par le rôle déterminant qu'elle a joué dans la mise au jour du scandale de WorldCom, elle a partagé avec l'auditoire les leçons de gouvernance qu'on doit tirer des grands scandales financiers de la dernière décennie, se situant d'emblée dans l'actualité québécoise en abordant la question du leadership éthique.

Quant à Hervé Sérieyx, renommé spécialiste du management, il a soutenu l'intérêt par son exposé sur la révolution numérique face à la mutation de la gestion des entreprises et à la concurrence mondiale.

Le rythme et l'ampleur des changements qui affectent nos sociétés exigent des CPA qu'ils maintiennent sans cesse leurs compétences à la fine pointe pour accompagner efficacement la prise de décision et le développement stratégique des entreprises et des administrations publiques.

Avec près de 600 activités au programme, plus de 6 700 passeports vendus et 60 000 inscriptions, et un taux de satisfaction des participants de 4,7/5, on peut certainement dire que l'offre de formation de l'Ordre, complétée par un service de références techniques, la diffusion abondante de nouvelles d'actualité et d'articles d'intérêt et la conception de référentiels et de guides, répond dans une large mesure aux attentes des CPA. Nous nous félicitons de ce succès, que nous devons principalement à une attention constante portée aux besoins concrets des CPA dans toutes les sphères où ils doivent déployer leur expertise.

### Dans le feu de l'action, Cynthia Cooper et Hervé Sérieyx lors des conférences Prestige.



## Les pros ont du panache

Maintenant que l'unification de la profession est devenue réalité à l'échelle du pays tout entier, la marque des pros s'impose allégrement. Au Québec comme au Canada, la troisième année de la campagne publicitaire ciblant la clientèle d'affaires et la relève a mis en relief le côté professionnel et stratégique des CPA.

Dire que la campagne a fait mouche est un euphémisme. Les résultats du sondage de notoriété mené en 2015 auprès des décideurs sont éloquentes : 87 % jugent la campagne publicitaire crédible, 73 % estiment qu'elle améliore l'image qu'ils ont des CPA et 89 % ont une opinion positive de la profession de CPA.



Qui plus est, la majorité des décideurs sondés (55 %) a déjà entendu parler du titre de CPA, comparativement à 42 % à l'hiver 2014. Tout porte à croire que les efforts publicitaires de la dernière année ont contribué à cette hausse de notoriété, qui est significativement supérieure chez les répondants qui ont été exposés à la campagne (71 %). On note par ailleurs que les anciens titres comptables sont en perte de vitesse aux yeux du grand public, alors que le taux de notoriété spontanée du titre de CPA ne cesse de faire des gains.

Si nous avons tiré parti de l'entrée en vigueur de la Loi canadienne anti-pourriel pour revisiter l'infolettre de l'Ordre, tant en termes de contenu, maintenant éclaté dans deux bulletins distincts, que de facture visuelle, nous pouvons aussi nous targuer d'une présence de plus en plus marquée dans les médias sociaux.

Cette visibilité est notamment alimentée par de nombreux concours et la diffusion de trois nouvelles entrevues avec des CPA particulièrement originaux. Par l'image qu'ils projettent, ces CPA modèles contribuent à l'affirmation d'une profession tout à la fois profondément ancrée dans la réalité de notre monde et résolument tournée vers l'avenir.

Telle est aussi la démonstration que fait l'Ordre au fil de ses activités quotidiennes, que ce soit en commanditant pas moins de 35 événements qui ciblent particulièrement le monde des affaires, ajoutant ainsi à son poids médiatique, ou en s'inscrivant dans l'actualité comme il l'a fait à quelques reprises avec éclat au cours de la dernière année.



### Protection du public et responsabilité sociale se conjuguent au présent

Comme le montrent les rapports d'activité reliés à la pratique professionnelle, l'Ordre attache une importance primordiale à la protection du public, à laquelle il consacre d'ailleurs directement ou indirectement l'essentiel de ses ressources. Les mécanismes ont beau être rôdés et de mieux en mieux connus du grand public, ce dont nous nous réjouissons, notre quête d'excellence n'est pas pour autant freinée. Le dernier exercice a donc été mis à profit pour resserrer les suivis et raffiner nos outils de communication afin d'accroître la sensibilisation des membres à leurs obligations, notamment en matière de formation continue obligatoire et d'assurance responsabilité professionnelle. Initiative payante s'il en est

puisque à l'instar de la déclaration annuelle obligatoire et du paiement de la cotisation, les membres se conforment aux exigences dans une proportion de 99 % et plus.

**Le Règlement sur la comptabilité en fidéicommis était cette année dans la mire de l'Ordre, qui a multiplié les initiatives pour mieux le faire connaître des membres et des institutions financières.**



**Le syndic de l'Ordre, Ginette Lussier-Price, en compagnie du directeur des services juridiques du Collège des médecins du Québec, Christian Gauvin, lors du tournage du vidéoclip sur le rôle du syndic et du conseil de discipline produit par le Conseil interprofessionnel du Québec.**

Si la protection du public à proprement parler peut sembler difficile à cerner pour le grand public, elle se conjugue néanmoins parfaitement avec notre volonté clairement affirmée et assumée de mettre l'expertise des CPA au service de l'ensemble des citoyens, notamment dans le but d'optimiser l'action gouvernementale, d'améliorer la rentabilité et de favoriser une saine gouvernance. Dans le contexte des finances publiques et de la situation budgétaire du Québec qui sont au centre de l'actualité depuis plus d'un an, il allait donc de soi que l'Ordre fasse entendre sa voix dans le cadre des consultations prébudgétaires et des travaux de la Commission d'examen sur la fiscalité (Commission Godbout).

Poussant un cran plus loin notre engagement en faveur des principes que nous défendons, nous avons appuyé et mis en avant les travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) qui ont mené à la conception d'un processus budgétaire intègre, transparent et performant, le Budget structurellement équilibré et durable (BSED). Cette approche prometteuse, qui s'inscrit dans la politique du gouvernement du Québec visant à encourager une gestion responsable et durable des deniers publics, a d'ailleurs fait l'objet d'une rencontre exploratoire avec le ministère des Finances. Il faut saluer l'ouverture du gouvernement, qui nous a permis de faire consensus sur l'opportunité de préparer un budget selon le processus de l'excellence en budgétisation, initiative qui pourra ensuite déboucher sur

l'implantation du BSED dans l'ensemble du secteur public et parapublic.

La présence grandissante de l'Ordre dans les débats de société s'est également manifestée à l'occasion des travaux de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau). Face à l'inefficacité voire à l'absence de mécanismes de surveillance et de contrôle pour faire échec de manière rigoureuse aux stratagèmes de collusion et de corruption mis au jour par la Commission et par ricochet, à la déresponsabilisation des gestionnaires et dirigeants, l'Ordre a proposé des moyens concrets pour améliorer la situation de façon significative en s'appuyant sur l'expertise des CPA en matière de saine gouvernance et de reddition de comptes.



## Une gouvernance et une gestion qui donnent le ton

Après le regroupement l'an dernier de ses équipes de travail dans un siège social à son image, l'Ordre a franchi un nouveau pas dans sa troisième année d'existence en harmonisant les conditions de travail de l'ensemble de son personnel. Il a ainsi conclu sans fausse note la première convention collective de sa courte histoire, dans un climat de confiance qui n'est certes pas étranger à l'importance que nous accordons à notre capital humain, essentiel à la performance de l'Ordre et par ricochet, à la réputation de la profession.



**La Semaine des ressources humaines a été l'occasion de souligner de mille et une façons la contribution du personnel de l'Ordre.**

## Près de 600 résolutions adoptées par le Conseil d'administration et le comité exécutif : un indicateur éloquent de l'effervescence de l'Ordre.

La performance de l'Ordre est aussi en grande partie tributaire de celle de ses systèmes et processus, qui doivent être à la fine pointe. Grâce entre autres à l'implantation de la méthodologie Agile, nous avons pu faire évoluer nos systèmes d'information de manière à soutenir la progression et l'efficacité de l'Ordre. La dernière année a été riche en réalisations sur ce plan : implantation du système de gestion des candidats et des stages en lien avec l'introduction du nouveau programme de formation professionnelle, création d'un module de suivi des dossiers disciplinaires, développement du portail de l'inspection professionnelle qui est appelé à prendre beaucoup d'envergure, affichage de l'état de compte en ligne et création du module d'envoi automatisé des comptes clients en lots, création de la passerelle liant la déclaration annuelle obligatoire aux renseignements figurant au dossier du membre, avec pour résultat que la base de données est plus à jour et qu'elle donne un portrait plus complet de l'effectif, améliorations apportées au processus de changement d'adresse qui permettent de valider, consolider et uniformiser les renseignements des membres, implantation de nouvelles fonctionnalités mises à la disposition des membres pour gérer les envois électroniques, bref, l'innovation et la convivialité étaient au rendez-vous.

### Conclusion d'une année marquante

Bien que l'Ordre s'investisse encore considérablement dans le processus d'unification en cours à l'échelle canadienne, nous pouvons conclure de cet exercice qu'il a apporté une plus grande maturité à la nouvelle profession comptable québécoise, maintenant connue et reconnue.

S'asseoir sur nos lauriers n'est certainement pas une motivation. Comme aux premiers pas de l'Ordre il y a trois ans, notre grande équipe garde résolument vivante sa fougue et sa volonté d'en faire un modèle de succès. Et nous pensons bien humblement avoir ajouté des pierres solides à l'édifice au cours de la dernière année. Cette solidité, nous la devons aux élus, aux bénévoles et aux permanents dont l'engagement indéfectible nourrit notre passion pour les 37 000 CPA et les 6 000 candidats à la profession.

Merci à vous tous qui donnez un sens à l'effort et au dépassement.

Le président du Conseil,



Alain Dugal, FCPA, FCA

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCPA, FCA



## Merci !

---

L'Ordre rend hommage aux très nombreux membres qui donnent bénévolement de leur temps et qui mettent leur expertise au service de la profession.

Que ce soit en participant aux travaux des comités statutaires, dont on peut lire le compte rendu des activités dans le présent rapport, en se joignant au personnel de l'Ordre au sein de comités non statutaires ou de groupes de travail, ou en siégeant au sein d'instances nationales, nous les remercions chaleureusement de leur inestimable contribution à l'essor de la profession.

**Lily Adam**, CPA auditrice, CA  
**France Alain**, CPA, CA  
**Chantal Amiot**, CPA, CA  
**Michel Babeu**, CPA, CA  
**Lisa Baillargeon**, CPA, CMA  
**Johanne Barbeau**, CPA auditrice, CA  
**Suzanne Barette**, CPA, CA  
**Luc Baribeau**, CPA, CGA  
**Johanne Barsalou**, CPA auditrice, CA  
**Patrick Beaudoin**, CPA, CA  
**Karène Beaulieu**, CPA auditrice, CA  
**Lucie Beaulieu**, CPA, CGA  
**Marie-Claude Beaulieu**, CPA auditrice, CA  
**Katerine Beauséjour**, CPA auditrice, CA  
**Johanne Beausoleil**, CPA auditrice, CA  
**Paul Beauvais**, CPA auditeur, CA  
**Luc Bédard**, CPA auditeur, CA  
**Galalm Behna**, CPA auditeur, CA  
**André Bélanger**, CPA, CMA  
**Céline Bélanger**, CPA auditrice, CGA  
**Linda Belleau**, CPA, CMA  
**Francis Belzile**, CPA, CA  
**Jacques Bergeron**, CPA, CA  
**Sylvie Berthelot**, FCPA, FCMA  
**Johanne Bertrand**, CPA, CA  
**Louise Bertrand**, CPA auditrice, CA  
**Nancy Bêty**, CPA, CA  
**Diane Bigras**, FCPA, FCGA  
**Louise Bilodeau**, CPA, CA  
**Karine Bissonnette**, CPA, CA  
**Danièle Blanchette**, CPA auditrice, CA  
**Hugues Boisvert**, FCPA, FCMA  
**Gianni Boldarin**, CPA, CA  
**Éric Bonenfant**, FCPA, FCMA  
**Éric Bouchard**, CPA auditeur, CA  
**Yvon Bouchard**, CPA, CA  
**Martin Boucher**, CPA, CA  
**Françoise Boudreau**, FCPA, FCGA  
**Lyne Boudreau**, CPA, CA  
**Paul Boudreau**, CPA, CA  
**Alexandre Bouffard**, CPA, CGA  
**André Boulais**, CPA, CGA  
**Johanne Boulerville**, CPA auditrice, CA  
**Emilio Boulianne**, FCPA, FCGA  
**Irène Bourg**, CPA auditrice, CA  
**Diane Brière**, CPA, CGA  
**Isabelle Brière**, CPA, CGA  
**David Brouillette**, CPA, CMA  
**Sophie Bureau**, CPA auditrice, CA  
**Gaétan Bussièrès**, CPA, CMA  
**Eric Campbell**, CPA, CMA  
**Dung Tien Can**, CPA, CA  
**Danièle Cantin**, CPA, CMA  
**Émélie Cantin**, CPA, CGA  
**Guy Carbonneau**, CPA, CA  
**Benoît Caron**, CPA, CA  
**Jonathan Caron**, CPA, CGA  
**Annie Chevrier**, CPA auditrice, CA  
**Suzanne Chiricota**, FCPA, FCGA  
**Julie Chouinard**, CPA, CA  
**Camela Ciccìa**, CPA, CA  
**Clément Clément**, CPA, CA  
**David Clément**, CPA auditeur, CA  
**Martine Clément**, CPA, CA  
**Martin Cloutier**, CPA auditeur, CA  
**Dominique Collin**, FCPA auditrice, FCA  
**Michel Comeau**, CPA, CGA  
**Alain Côté**, FCPA, FCA  
**Jean-Victor Côté**, CPA, CMA  
**Rodrigue Côté**, CPA auditeur, CGA  
**Véronique Côté**, CPA, CA  
**Daniel Coulombe**, CPA, CA  
**Line Courtemanche**, CPA auditrice, CA  
**Chantal Cousineau**, CPA auditrice, CA  
**Gilles Couturier**, CPA, CA  
**Marie-Josée Cyr**, CPA auditrice, CA  
**Raoul Cyr**, CPA auditeur, CA  
**Louise Dagnault**, CPA auditrice, CA  
**Nathalie Daigneault**, CPA, CA  
**Claude Daoust**, CPA, CA  
**Maryse De Grandpré**, CPA auditrice, CA  
**Josée Delli Colli**, CPA, CA  
**Christian Desautels**, CPA, CA  
**Pierre-Yves Desbiens**, CPA, CA  
**Bernard Deschamps**, CPA, CMA  
**Yves Albert Desjardins**, FCPA, FCA  
**Jocelyne Dion**, CPA, CA  
**Valérie Dion**, CPA auditrice, CA  
**Pierrette Doré**, FCPA auditrice, FCA  
**Yves Doré**, CPA auditeur, CA  
**Vanessa Doyon**, CPA, CMA  
**Robert Drolet**, CPA, CA  
**Raymond Drouin**, FCPA, FCA  
**Julie Dubé**, CPA auditrice, CGA  
**Patrick Dubuc**, CPA, CA  
**François Dufault**, CPA, CA  
**Sonia Dugas**, CPA, CMA  
**Annette Dupré**, FCPA, FCMA  
**Nathalie Dupuis**, CPA, CMA  
**Robert Dupuis**, CPA, CMA  
**Gérard Durocher**, CPA, CA  
**Guylaine Duval**, CPA auditrice, CA  
**Anne-Marie Éthier**, FCPA auditrice, FCA  
**Christian Fanning**, CPA, CA  
**Mohamed Mehdi Felfoul**, CPA, CMA  
**Jacques Fillion**, CPA auditeur, CA  
**Nadine Fisher**, CPA auditrice, CGA  
**Richard Flageole**, FCPA, FCA  
**Sylvain Fontenelle**, CPA, CGA  
**Hélène Forest**, CPA auditrice, CGA  
**Alain Fortier**, CPA, CA  
**Anne-Marie Fortin**, CPA auditrice, CA  
**Raymond Fortin**, CPA, CA  
**Pascale Fournier**, CPA, CA  
**René Fournier**, CPA, CA  
**Yolaine Fournier**, CPA, CA  
**Maurice Fréchette**, CPA, CGA  
**Giuseppe Funciello**, CPA auditeur, CA  
**Isabelle Gagnon**, CPA, CA  
**Richard Gagnon**, FCPA auditeur, FCA  
**Yves Gagnon**, FCPA, FCGA  
**Renée Gallant**, FCPA, FCA  
**Pierre Garant**, CPA, CA  
**Sylvie Garant**, CPA auditrice, CA  
**Jean-Guy Gaudreault**, CPA auditeur, CA  
**Christophe Gautier**, CPA, CA  
**Claude Gauvin**, FCPA, FCA  
**Francine Gélinas**, CPA, CA  
**Patrick Gélinas**, CPA, CA  
**Annie Gervais**, CPA auditrice, CA  
**Andréanne Gingras**, CPA, CMA  
**Alain Girard**, CPA auditeur, CA  
**Aline Girard**, CPA auditrice, CA  
**Christine Girouard**, CPA, CA  
**Nathalie Giroux**, CPA, CA  
**Raymond Godbout**, CPA, CA  
**Guy Godin**, CPA auditeur, CA  
**Lorraine Godin**, CPA, CA  
**Cathy Gonçalves**, CPA auditrice, CA  
**Daniel Gosselin**, FCPA, FCA  
**Jocelyne Gosselin**, FCPA, FCA  
**Josée Gosselin**, CPA, CA  
**Caroline Goulian**, CPA, CA  
**Denis Goyette**, CPA, CA  
**Nicole Gravelle**, CPA, CA  
**Sophie Grenier**, CPA auditrice, CA  
**Ghislaine Guilbault**, CPA auditrice, CA  
**André Guy**, CPA, CA  
**Thuy-Lan Ha**, CPA auditrice, CA  
**Trevor Hagyard**, CPA auditeur, CA  
**Manon Hall**, CPA, CA  
**Claude Hamel**, CPA auditeur, CGA  
**Gilles Henley**, CPA auditeur, CA  
**Denis Hérard**, CPA, CA  
**Pierre Hétu**, CPA, CGA  
**Anne-Marie Hubert**, FCPA, FCA  
**Chantal Huguerot**, CPA, CA  
**François Huot**, CPA, CMA  
**Réal Jacques**, CPA, CMA  
**Pierre Jean**, CPA, CA

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Marc Journeault</b> , CPA, CMA	<b>Robert LeFrançois</b> , FCPA auditeur, FCA	<b>Jérôme Minier</b> , CPA auditeur, CA	<b>Francis Séguin</b> , CPA auditeur, CA
<b>Harnam Kakkar</b> , FCPA auditeur, FCMA	<b>France Légaré</b> , CPA auditrice, CA	<b>Joël Minville</b> , CPA auditeur, CA	<b>Sophie Simard</b> , CPA, CMA
<b>Nathalie Kassar</b> , CPA, CGA	<b>Marc Legendre</b> , FCPA auditeur, FCA	<b>Valérie Mondor</b> , CPA auditrice, CA	<b>Marc St-Roch</b> , CPA, CA
<b>Marlène Labelle</b> , CPA auditrice, CA	<b>Luc Léger</b> , FCPA auditeur, FCGA	<b>Jean Morissette</b> , CPA, CA	<b>Johannie Sylvain</b> , CPA, CGA
<b>Yves Labranche</b> , CPA, CA	<b>Marie-Pierre Lelièvre</b> , CPA auditrice, CA	<b>Richard Morrisseau</b> , FCPA, FCMA	<b>Hugues Talbot</b> , CPA, CMA
<b>Claude Lacombe</b> , CPA auditeur, CA	<b>Marcel Lemay</b> , FCPA, FCA	<b>Walter Moschella</b> , CPA, CA	<b>Marie-Claude Tardif</b> , CPA auditrice, CA
<b>Luc Lacombe</b> , FCPA, FCA	<b>Élyse Lemieux</b> , CPA, CGA	<b>Caroline Nadeau</b> , CPA auditrice, CA	<b>Carl Tetu</b> , CPA, CA
<b>Dominique Lacroix</b> , CPA, CA	<b>France Lemieux</b> , CPA auditrice, CA	<b>Jean-Pierre Nadeau</b> , CPA, CA	<b>Michel Théroux</b> , FCPA, FCA
<b>Sandra Lacroix</b> , CPA, CGA	<b>Nathalie Lemieux</b> , CPA, CA	<b>Lucie Nadeau</b> , CPA, CA	<b>Eric Thibault</b> , CPA, CA
<b>Mario Lafond</b> , FCPA auditeur, FCGA	<b>Pierre Lemire</b> , CPA auditeur, CA	<b>Catherine Newmann</b> , CPA auditrice, CA	<b>Nathalie Thibert</b> , CPA auditrice, CA
<b>Anne-Marie Laforest</b> , CPA, CGA	<b>Jo-Ann Lempert</b> , CPA auditrice, CA	<b>Jean-Luc Ostiguy</b> , CPA, CA	<b>Jean-François Thuot</b> , CPA, CGA
<b>Guy Lafrenière</b> , CPA, CMA	<b>André Lepage</b> , FCPA, FCA, CA-EJC	<b>Chantal Ouellet</b> , CPA auditrice, CA	<b>François Toulouse</b> , CPA auditeur, CGA
<b>Christina Laj</b> , CPA, CA	<b>Réjeanne Lepage</b> , CPA, CGA	<b>Caroline Painchaud</b> , CPA, CMA	<b>Sylvie Toupin</b> , CPA, CA
<b>Éric Lajoie</b> , CPA, CA	<b>Jocelyn Leroux</b> , CPA, CA	<b>Sylvie Panneton</b> , CPA auditrice, CA	<b>Annie Tremblay</b> , CPA, CGA
<b>Jocelyn Lajoie</b> , CPA, CA	<b>Nicolas Lesage</b> , CPA, CA	<b>Robert Papineau</b> , CPA auditeur, CA	<b>Denis Tremblay</b> , CPA auditeur, CA
<b>Martin Lamontagne</b> , FCPA, FCMA	<b>France Lessard</b> , CPA, CA	<b>Alain Paquin</b> , FCPA, FCA	<b>Isabelle Tremblay</b> , CPA auditrice, CA
<b>René Lamoureux</b> , CPA, CGA	<b>Vicky Lizotte</b> , CPA auditrice, CA	<b>Evelyn Paquin</b> , FCPA, FCA	<b>Marie-Soleil Tremblay</b> , CPA auditrice, CA
<b>Julie Lampron</b> , CPA auditrice, CA	<b>Yves Lorange</b> , CPA, CGA	<b>Bruno Paradis</b> , CPA, CGA	<b>Martin Tremblay</b> , CPA, CGA
<b>Stéphane Landry</b> , CPA, CA	<b>Claude Loranger</b> , CPA, CA	<b>Mélanie Paré</b> , CPA auditrice, CMA	<b>Nicholas Tremblay</b> , CPA, CGA
<b>Jean Lanoue</b> , FCPA, FCA	<b>Suzanne Major</b> , CPA auditrice, CA	<b>Pierre-André Paré</b> , FCPA, FCA	<b>Jean-François Trépanier</b> , CPA auditeur, CA
<b>Claude Lantier</b> , CPA, CA	<b>Nathalie Malenfant</b> , CPA, CGA	<b>Guy Parent</b> , CPA, CGA	<b>Jean-Yves Trottier</b> , CPA, CA
<b>Lise Lapierre</b> , CPA, CA	<b>Gilles Malette</b> , CPA auditeur, CA	<b>Jocelyn Patenaude</b> , CPA auditeur, CA	<b>Linda Trudeau</b> , CPA auditrice, CA
<b>Maurice Laplante</b> , CPA, CA	<b>Guy Marchessault</b> , CPA, CA	<b>Diane Paul</b> , CPA auditrice, CA	<b>Johanne Turbide</b> , CPA, CA
<b>Jean L. Laporte</b> , CPA, CGA	<b>Bruno Marcil</b> , CPA, CA	<b>Danièle Pérusse</b> , FCPA, FCGA	<b>Benoit Vallée</b> , CPA, CGA
<b>Dany Larivière</b> , CPA auditeur, CGA	<b>Jacinthe Marcotte</b> , CPA, CA	<b>André Phan</b> , CPA, CGA	<b>Pierre Vallerand</b> , CPA, CA
<b>Michel Larouche</b> , CPA auditeur, CA	<b>Louis Marcotte</b> , FCPA, FCA	<b>Éric Poirier</b> , CPA, CA	<b>Josée Van Wymersch</b> , CPA, CA
<b>Jean-Paul Lauly</b> , CPA, CA	<b>Daniel Martel</b> , CPA auditeur, CA	<b>Jocelyne Poirier</b> , CPA, CA	<b>Jonathan Vandal</b> , CPA, CA
<b>Guy Lavallée</b> , CPA, CA	<b>Pierre Martin</b> , CPA, CA	<b>Caroline Pombert</b> , CPA, CA	<b>Sébastien Vandal</b> , CPA, CA
<b>Marie-Pier Lavergne</b> , CPA, CA	<b>Stéphanie Massé</b> , CPA, CA	<b>Pierre Potvin</b> , CPA, CGA	<b>Isabelle Veilleux</b> , CPA, CMA
<b>Michel Lavigne</b> , CPA, CA	<b>Michel Mathieu</b> , CPA, CA	<b>Lyne Rioux</b> , CPA auditrice, CA	<b>Edward Victor</b> , FCPA auditeur, FCA
<b>Simon Lavigne</b> , CPA auditeur, CA	<b>Sylvie Meloche</b> , CPA, CA	<b>Michel Rioux</b> , CPA auditeur, CA	<b>Marie-Josée Viens</b> , CPA, CGA
<b>Louis-Olivier Lavoie</b> , CPA, CA	<b>Valérie Ménard</b> , CPA auditrice, CA	<b>Diane Robillard</b> , CPA, CA	<b>Rénauld Vigneault</b> , FCPA, FCGA
<b>Luc Lavoie</b> , CPA auditeur, CA	<b>Aziz Jonathan Mercho</b> , CPA auditeur, CA	<b>Martin Rodrigue</b> , CPA, CA	<b>Jean Villeneuve</b> , CPA auditeur, CA
<b>Lucie Lavoie</b> , CPA auditrice, CA	<b>Audrey Mercier</b> , CPA auditrice, CA	<b>Christine Roy</b> , CPA, CA	<b>Richard M. Wise</b> , FCPA, FCA, CA-EJC
<b>André Leblanc</b> , CPA auditeur, CA	<b>Suzanne Mercier</b> , CPA, CA	<b>Louis Roy</b> , CPA, CA	<b>Josée Wymersch</b> , CPA, CA
<b>Stéphane Leblanc</b> , CPA, CMA	<b>Iqbal Mian</b> , CPA, CGA	<b>Louise Roy</b> , CPA auditrice, CA	<b>Daniel Zbacnik</b> , FCPA, FCMA
<b>Robert Leclerc</b> , FCPA auditeur, FCA	<b>Patricia Michaud</b> , CPA auditrice, CA	<b>Alexandre Salvat</b> , CPA, CGA	
<b>Nathalie Leduc</b> , CPA, CGA	<b>Sylvain Michaud</b> , CPA, CA	<b>Amin Sassi</b> , CPA auditeur, CGA	
<b>Denis Lefort</b> , CPA, CA	<b>Hélène Michel</b> , CPA auditrice, CA	<b>Michel Sayumwe</b> , CPA, CGA	
	<b>André Mignault</b> , CPA auditeur, CA	<b>Julia Scott</b> , CPA, CA	

## COMITÉ EXÉCUTIF



**De gauche à droite :**

**André Dugal**, FCPA auditeur, FCA, premier vice-président | **Nathalie Houle**, FCPA, FCMA, deuxième vice-présidente | **Alain Dugal**, FCPA auditeur, FCA, président du Conseil | **Nelly Rodrigue**, administratrice nommée par l'Office des professions | **Ginette Fortin**, FCPA, FCGA, administratrice élue

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Alain Dugal**, FCPA auditeur, FCA (2014-06-20)  
Président du Conseil élu par les membres du Conseil d'administration

**André Dugal**, FCPA auditeur, FCA (2012-05-16)  
Premier vice-président

**Nathalie Houle**, FCPA, FCMA (2012-05-16)  
Deuxième vice-présidente

**Ginette Fortin**, FCPA, FCGA (2012-05-16)  
Administratrice élue

**Nelly Rodrigue**, avocate (2012-05-16)  
Administratrice nommée par l'Office des professions

**Marc Bélanger**, FCPA, FCMA (2012-05-16)

**Michel Bergeron**, CPA auditeur, CA (2014-06-20)

**Josée De La Durantaye**, FCPA, FCMA (2014-06-20)

**Diane Delisle**, M. Sc., ASC (2014-05-15)  
Administratrice nommée par l'Office des professions

**Benoit Lavigne**, CPA auditeur, CA (2014-06-20)

**Jacques Lefebvre**, ASC (2012-05-16)  
Administrateur nommé par l'Office des professions

**André Miville**, FCPA auditeur, FCA (2012-05-16)

**Josée Néron**, CPA, CMA (2014-06-20)

**Stephan Robitaille**, FCPA, FCGA (2012-05-16)

**Alain Tremblay**, CPA auditeur, CA, CA•TI (2012-05-16)

**Germain Trottier**, Ph. D., t. s. (2014-05-15)  
Administrateur nommé par l'Office des professions

## RÉSOLUTIONS

### Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- > la nomination du président du Conseil et des membres composant le comité exécutif par suffrage des administrateurs élus;
- > la nomination de syndics adjoints et de syndics ad hoc;
- > l'approbation des états financiers de l'Ordre pour la période terminée le 31 mars 2014;
- > la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2014-2015;
- > la nomination de membres du conseil de discipline, du comité de révision et du conseil d'arbitrage;
- > la nomination des membres et de certains présidents des comités non statutaires de l'Ordre;
- > la nomination du président et des membres du comité d'inspection professionnelle et d'inspecteurs-enquêteurs ou d'experts en vue d'assister le comité;
- > la nomination des scrutateurs pour les élections 2015;
- > l'élection d'un membre du Conseil au poste d'administrateur élu et la nomination d'un des membres nommés par l'Office au comité exécutif;

### Séances

Au cours de l'exercice, les membres du comité exécutif ont tenu huit séances statutaires et deux séances extraordinaires. Les membres du Conseil d'administration ont tenu cinq séances statutaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 20 juin 2014.

## TABLE DES MATIÈRES

- > la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 20 juin 2014, d'augmenter la cotisation des membres réguliers et des membres professeurs ou chargés d'enseignement;
- > la délégation de certains pouvoirs du Conseil à d'autres comités formés par ce dernier;
- > l'approbation des primes du régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle.

### Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient :

- > l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé;
- > l'approbation de divers frais conformément à l'article 86.0.1 (8°) du Code des professions;
- > l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du Code des professions;
- > l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription de certains membres au tableau de l'Ordre;
- > l'imposition de stages de perfectionnement, la suspension du permis de comptabilité publique et l'imposition d'autres mesures à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- > l'accréditation des maîtres de stage et de milieux de stage et des périodes de stage;
- > la nomination de CA•EJC;
- > l'approbation des résultats obtenus aux examens de l'Ordre et à la suite de demandes de révision;
- > la reconnaissance d'équivalence conformément aux règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre;
- > la délivrance de permis de CPA, permis temporaires, permis de comptabilité publique, permis de comptabilité publique sous programme d'encadrement, la libération des programmes d'encadrement et la levée de la suspension de permis de comptabilité publique;
- > la suspension et la révocation de permis de comptabilité publique pour défaut d'avoir satisfait au programme d'encadrement imposé ou aux conditions du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés titulaires du permis de comptabilité publique;
- > l'approbation de maîtres de stage et de stages liée à la délivrance du permis de CPA et du permis de comptabilité publique;
- > la radiation de membres n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle le 1<sup>er</sup> avril 2014 ou n'ayant pas souscrit à la garantie de responsabilité professionnelle;
- > la non-inscription de membres n'ayant pas acquitté les frais liés à leur inscription ou les sommes afférentes à une activité liée au contrôle de l'exercice de la profession;
- > la non-inscription de membres n'ayant pas rempli leur déclaration annuelle obligatoire;
- > la radiation de membres n'ayant pas satisfait aux exigences réglementaires en matière de formation continue obligatoire.



## TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 518 candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2015 se chiffre à 36 817. De ce total, 2 494 membres font partie de la classe des membres retraités aux fins de la cotisation.

De plus, l'Ordre a délivré 616 permis de comptabilité publique, dont 2 en vertu de l'article 23 du Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

### DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 <sup>er</sup> alinéa de l'art. 184 du Code des professions	1 162	1 162	0	0
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	350	350	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	27	27	0	0

## DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires — Article 37 de la Charte de la langue française	44	44	0	0
Permis temporaires — Article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1(1 <sup>o</sup> ) du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1(2 <sup>o</sup> ) du Code des professions	0	0	0	0
Permis spéciaux — Article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs — Article 40 de la Charte de la langue française	0	0	0	0

## PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS

	2014-2015	2013-2014
	<b>1 545</b>	1 429
Permis réguliers	<b>1501</b>	1 371
Permis temporaires	<b>33</b>	39
Permis temporaires par affiliation	<b>11</b>	18
Permis restrictifs	<b>0</b>	1
Autorisations spéciales accordées	<b>0</b>	0
Autorisations spéciales renouvelées	<b>0</b>	0

## SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE PERMIS

	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	2
Permis réguliers par réciprocité	0	0
Permis réguliers par affiliation	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires par affiliation	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	31	3

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2014-2015	2013-2014
	<b>1 621</b>	1 499
En vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	<b>1 518</b>	1 400
Par réinscription	<b>76</b>	65
Fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession dans une autre province ou territoire	<b>27</b>	28
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	<b>0</b>	1
Inscription avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>0</b>	0
Inscription avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>0</b>	0
Renouvellement d'un permis temporaire	<b>0</b>	3
Ajustement de concordance en fonction des bases de données des trois ordres d'origine	<b>0</b>	2

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2014-2015	2013-2014
	<b>842</b>	1 018
Décès	<b>87</b>	92
Démission	<b>569</b>	605
Radiation – Non-paiement de la cotisation annuelle	<b>63</b>	108
Radiation – Non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec	<b>49</b>	66
Radiation – Non-respect du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	<b>6</b>	23
Radiation – Décision du conseil de discipline	<b>17</b>	18
Non-inscription – Décision du comité exécutif	<b>37</b>	98
Expiration du permis temporaire	<b>13</b>	6
Expiration du permis restrictif	<b>0</b>	1
Ajustement de concordance en fonction des bases de données des trois ordres d'origine	<b>1</b>	1
<b>Nombre de membres en fin d'exercice</b>	<b>36 817</b>	36 038

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2014-2015	2013-2014
Femmes	<b>16 488</b>	15 922
Hommes	<b>20 329</b>	20 116

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE	
Abitibi-Témiscamingue	395
Bas-Saint-Laurent	440
Capitale-Nationale	3 734
Centre-du-Québec	729
Chaudière-Appalaches	1 285
Côte-Nord	119
Estrie	911
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	93
Hors Québec au Canada	2 948
Lanaudière	846
Laurentides	1 267
Laval	1 700
Mauricie	717
Montérégie	4 607
Montréal	15 391
Nord-du-Québec	32
Outaouais	862
Saguenay-Lac-Saint-Jean	741

COTISATION ANNUELLE		\$
Membres résidant au Québec		860
Membres résidant à l'extérieur du Québec		660
Professeurs et chargés de cours		430
Membres affiliés résidant au Québec		400
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec		200
Membres retraités		125
Membres en invalidité permanente ou temporaire		125
Membres doctorants		0

## TABLE DES MATIÈRES

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	2014-2015	2013-2014
	<b>1 760</b>	2 591
Par cheminement universitaire – Baccalauréat reconnu	<b>1 493</b>	817
Par équivalence de diplôme/formation – Québec	<b>73</b>	50
Par équivalence de diplôme/formation – Hors du Québec	<b>20</b>	58
Par équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	<b>72</b>	86
Par entente de réciprocité	<b>9</b>	7
Par accord de reconnaissance mutuelle – France	<b>0</b>	0
Par voie de réintégration	<b>38</b>	97
Par transfert d'une autre province	<b>0</b>	17
Transfert de statut étudiant à candidat	<b>46</b>	1 397
Autres	<b>9</b>	62

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2014-2015	2013-2014
	<b>2 022</b>	2 383
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou compléter un dossier incomplet	<b>73</b>	289
Transfert dans une autre province	<b>46</b>	32
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	<b>345</b>	560
Autres	<b>41</b>	102
Obtention du titre de CPA	<b>1 517</b>	1 400
> Baccalauréat reconnu	<b>1 161</b>	1 076
> Équivalence de diplôme/formation – Québec	<b>174</b>	155
> Équivalence de diplôme/formation – Hors du Québec	<b>19</b>	25
> Équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	<b>157</b>	134
> Entente de réciprocité (examen CARE)	<b>4</b>	2
> Accord de reconnaissance mutuelle – France	<b>2</b>	4
> Autres	<b>0</b>	4
<b>Candidats inscrits en fin d'exercice</b>	<b>5 971</b>	6 233

# AUDIT

## Membres du comité

**Alain Tremblay**, CPA auditeur, CA, CA•TI,  
président

**Sandra Santos**, CPA auditrice, CGA

**Martine Bouillé**, CPA, CA

**François Collette**, CPA, CMA

**Ginette Fortin**, FCPA, FCGA,  
membre sans droit de vote,  
représentante du comité exécutif

## Secrétaire

**Marie-France Langlois**, CPA, CA

## Invitées

**Mélanie Charbonneau**, CPA auditrice, CA

**Sonya Guilbault**, CPA auditrice, CA

Le comité d'audit est composé de membres du Conseil d'administration et de membres désignés par ce dernier et indépendants de la direction et du comité exécutif.

Le comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de l'information financière, de gestion des finances, de contrôle et de gestion des risques, d'audit externe et de procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements applicables.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le comité :

- > a révisé les orientations budgétaires 2015-2016, assorties d'une hausse de la cotisation annuelle de 15 \$, et il en a recommandé l'adoption au Conseil, comme il l'a fait après analyse pour le budget détaillé 2015-2016;
- > a procédé à l'examen de la situation financière au cours de l'exercice;
- > a rencontré l'auditeur indépendant afin de revoir le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit et il a passé en revue le rapport de l'auditeur indépendant;
- > a approuvé le plan d'action de la direction de la gestion des risques;

- > a suivi les risques de l'Ordre, dont les plus importants ont subséquentement été portés à l'attention du Conseil;
- > a établi le processus de surveillance de la mise en œuvre du système de gestion découlant de la politique de sécurité de l'information approuvée par le Conseil en mai 2014;
- > a établi le processus de surveillance de la mise en œuvre du cadre découlant de la politique de gestion intégrée des risques approuvée par le Conseil en novembre 2014;
- > a approuvé et suivi les recommandations de divers rapports d'audit;
- > a surveillé l'application du processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- > a évalué la politique de placement de l'Ordre et s'est assuré de son respect.

Le comité a révisé les états financiers audités de l'Ordre des CPA au 31 mars 2015 et il en a recommandé l'adoption au Conseil d'administration.

Le président du comité,  
**Alain Tremblay**, CPA auditeur, CA, CA•TI



Exercice clos  
le 31 mars 2015

# ÉTATS FINANCIERS

## RICHTER

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

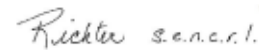
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Montréal (Québec)  
Le 28 mai 2015

<sup>1</sup>CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A132839

T. 514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L.  
1981 McGill College  
Mtl (Qc) H3A 0G6  
[www.richter.ca](http://www.richter.ca)

Montréal, Toronto



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de l'implantation et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des livres comptables et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,



Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCPA, FCA

## SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2015

	2015			2014 (retraitement note 3)	
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>					
<b>ACTIF À COURT TERME</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	33 072 901	-	697	<b>33 073 598</b>	20 699 993
Placements (note 7)	2 510 666	384 156	233 628	<b>3 128 450</b>	821 410
Créances (note 8)	1 271 333	-	-	<b>1 271 333</b>	1 753 054
Frais payés d'avance	384 715	-	-	<b>384 715</b>	4 559 467
	37 239 615	384 156	234 325	<b>37 858 096</b>	27 833 924
<b>PLACEMENTS (note 7)</b>	14 071 415	2 239 887	1 362 159	<b>17 673 461</b>	19 071 009
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)</b>	3 785 468	-	-	<b>3 785 468</b>	4 174 772
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 9)</b>	1 578 545	-	-	<b>1 578 545</b>	1 263 808
	56 675 043	2 624 043	1 596 484	<b>60 895 570</b>	52 343 513
<b>PASSIF</b>					
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Dettes (note 10)	9 179 542	-	6 496	<b>9 186 038</b>	8 839 006
Produits perçus d'avance (note 11)	32 287 813	-	-	<b>32 287 813</b>	25 995 255
Portion à court terme du passif au titre des loyers demeurant exigibles (note 12)	1 312 539	-	-	<b>1 312 539</b>	1 241 934
	42 779 894	-	6 496	<b>42 786 390</b>	36 076 195
<b>AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ</b>	2 330 237	-	-	<b>2 330 237</b>	169 820
<b>PASSIF AU TITRE DES LOYERS DEMEURANT EXIGIBLES (note 12)</b>	1 779 870	-	-	<b>1 779 870</b>	2 131 940
<b>PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 13)</b>	2 316 300	-	-	<b>2 316 300</b>	4 186 900
<b>RÉSERVES DU FONDS D'ASSURANCE (note 14)</b>	-	-	568 826	<b>568 826</b>	548 468
<b>PRODUITS REPORTÉS (note 15)</b>	-	-	1 021 162	<b>1 021 162</b>	1 072 411
	49 206 301	-	1 596 484	<b>50 802 785</b>	44 185 734
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Affectations internes pour:					
Immobilisations	5 364 013	-	-	<b>5 364 013</b>	5 438 580
Regroupements régionaux	505 321	-	-	<b>505 321</b>	539 569
Orientation du Programme de formation professionnelle	357 628	-	-	<b>357 628</b>	380 298
Développement professionnel	928 940	-	-	<b>928 940</b>	928 940
Assurance responsabilité professionnelle	712 307	-	-	<b>712 307</b>	674 644
Non affecté	(399 467)	-	-	<b>(399 467)</b>	(2 189 610)
Fonds d'indemnisation	-	2 624 043	-	<b>2 624 043</b>	2 463 002
Fonds d'assurance	-	-	-	<b>-</b>	(77 644)
	7 468 742	2 624 043	-	<b>10 092 785</b>	8 157 779
	56 675 043	2 624 043	1 596 484	<b>60 895 570</b>	52 343 513

**ENGAGEMENTS (note 16)**

Au nom du Conseil d'administration de  
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,



Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA

Le président du comité d'audit,



Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI

## RÉSULTATS &gt; EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	31 mars 2015				31 mars 2014 (retraitement note 3)	
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations et inscriptions	31 945 300	32 183 988	-	-	<b>32 183 988</b>	29 808 446
Développement professionnel	9 659 700	11 710 080	-	-	<b>11 710 080</b>	9 213 828
Accès à la profession	8 380 000	8 088 188	-	-	<b>8 088 188</b>	9 257 517
Encadrement de la profession	2 597 300	2 745 183	-	-	<b>2 745 183</b>	3 081 320
Affaires publiques, communications et événements	1 761 600	1 882 192	-	-	<b>1 882 192</b>	1 729 963
Revenus tirés de placements évalués au coût après amortissement (note 17)	125 000	132 065	-	-	<b>132 065</b>	123 731
Revenus tirés de placements évalués à la juste valeur (note 17)	438 000	992 584	163 046	77 644	<b>1 233 274</b>	162 376
Surplus provenant de régimes d'assurance	-	-	-	362 149	<b>362 149</b>	299 813
Divers	174 000	312 053	-	76 099	<b>388 152</b>	282 446
	<b>55 080 900</b>	<b>58 046 333</b>	<b>163 046</b>	<b>515 892</b>	<b>58 725 271</b>	<b>53 959 440</b>
<b>CHARGES</b>						
Direction et ressources humaines	2 686 200	2 573 964	-	-	<b>2 573 964</b>	2 467 225
Développement professionnel	8 644 400	8 691 788	-	-	<b>8 691 788</b>	8 228 988
Accès à la profession	7 299 900	7 363 602	-	-	<b>7 363 602</b>	6 996 835
Encadrement de la profession	6 904 300	7 444 509	2 005	-	<b>7 446 514</b>	7 348 933
Affaires publiques, communications et événements	7 558 600	7 670 461	-	-	<b>7 670 461</b>	7 098 112
Administration et technologies de l'information	8 507 800	9 160 794	-	55 741	<b>9 216 535</b>	8 416 708
Frais de services nationaux	12 564 100	12 670 845	-	-	<b>12 670 845</b>	12 453 456
Augmentation de la réserve du fonds d'assurance (note 14)	-	-	-	20 358	<b>20 358</b>	3 627
Surplus de régimes d'assurance distribués aux membres assurés	-	-	-	362 149	<b>362 149</b>	299 813
Frais reliés aux anciens baux (note 12)	44 400	1 194 149	-	-	<b>1 194 149</b>	3 527 033
	<b>54 209 700</b>	<b>56 770 112</b>	<b>2 005</b>	<b>438 248</b>	<b>57 210 365</b>	<b>56 840 730</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>871 200</b>	<b>1 276 221</b>	<b>161 041</b>	<b>77 644</b>	<b>1 514 906</b>	<b>(2 881 290)</b>

\*Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS &gt; EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

31 mars 2015									
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements *	Affecté à l'orientation du Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE D'OUVERTURE AVANT AJUSTEMENT</b>	5 438 580	539 569	380 298	928 940	674 644	(801 710)	2 463 002	(77 644)	<b>9 545 679</b>
Ajustement consécutif à la modification de méthode comptable (note 3)	-	-	-	-	-	(1 387 900)	-	-	<b>(1 387 900)</b>
<b>SOLDE D'OUVERTURE AJUSTÉ</b>	5 438 580	539 569	380 298	928 940	674 644	(2 189 610)	2 463 002	(77 644)	<b>8 157 779</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 098 660)	(576 619)	(22 670)	-	37 663	2 936 507	161 041	77 644	<b>1 514 906</b>
Acquisition d'immobilisations	1 024 093	-	-	-	-	(1 024 093)	-	-	-
Affectations internes	-	542 371	-	-	-	(542 371)	-	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 13)	-	-	-	-	-	420 100	-	-	<b>420 100</b>
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>5 364 013</b>	<b>505 321</b>	<b>357 628</b>	<b>928 940</b>	<b>712 307</b>	<b>(399 467)</b>	<b>2 624 043</b>	-	<b>10 092 785</b>

\* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

\*\* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants en voie d'obtenir le titre de comptable professionnel agréé.

\*\*\* Le solde affecté au développement professionnel sert au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés.

\*\*\*\* Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

## ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS &gt; EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

31 mars 2014									
	Fonds d'administration générale						Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements *	Affecté à l'orientation du Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE D'OUVERTURE AVANT AJUSTEMENT</b>	1 882 548	538 203	398 294	1 000 000	661 293	6 031 986	1 870 798	(31 853)	<b>12 351 269</b>
Ajustement consécutif à la modification de méthode comptable (note 3)	-	-	-	-	-	(796 300)	-	-	<b>(796 300)</b>
<b>SOLDE D'OUVERTURE AJUSTÉ</b>	1 882 548	538 203	398 294	1 000 000	661 293	5 235 686	1 870 798	(31 853)	<b>11 554 969</b>
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(894 838)	(470 826)	(17 996)	(71 060)	13 351	(1 386 334)	(7 796)	(45 791)	<b>(2 881 290)</b>
Acquisition d'immobilisations	4 596 870	-	-	-	-	(4 596 870)	-	-	-
Cession d'immobilisations	(146 000)	-	-	-	-	146 000	-	-	-
Affectations internes	-	472 192	-	-	-	(1 072 192)	600 000	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 3)	-	-	-	-	-	(515 900)	-	-	<b>(515 900)</b>
<b>SOLDE DE CLÔTURE</b>	<b>5 438 580</b>	<b>539 569</b>	<b>380 298</b>	<b>928 940</b>	<b>674 644</b>	<b>(2 189 610)</b>	<b>2 463 002</b>	<b>(77 644)</b>	<b>8 157 779</b>

\* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

\*\* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants en voie d'obtenir le titre de comptable professionnel agréé.

\*\*\* Le solde affecté au développement professionnel sert au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés.

\*\*\*\* Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

## FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	31 mars 2015	31 mars 2014 (retraitement note 3)
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	1 514 906	(2 881 290)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement et dépréciation des immobilisations	1 098 660	923 549
Gain sur cession d'immobilisations	-	(28 711)
Revenus de placements réinvestis	(332 148)	(599 029)
Gain sur disposition de placements	(299 064)	-
(Gain) perte non réalisé(e) sur les placements	(602 062)	436 653
Variation de l'avantage incitatif reporté	2 160 417	(481 972)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	-	(26 961)
Augmentation du passif au titre des loyers demeurant exigibles (note 12)	1 194 149	3 373 874
Variation du passif au titre des prestations définies	(1 450 500)	(256 700)
Augmentation de la réserve du fonds d'assurance	20 358	3 627
	<b>3 304 716</b>	<b>463 040</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 18)	<b>9 820 449</b>	<b>1 197 284</b>
	<b>13 125 165</b>	<b>1 660 324</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Produits de cession de placements	20 835 326	2 779 558
Acquisition de placements	(20 511 544)	(2 300 242)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(61 323)	(3 931 008)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(962 770)	(665 862)
Produits de cession d'immobilisations corporelles	-	146 000
Produits nets des placements du fonds d'assurance	(51 249)	(10 325)
	<b>(751 560)</b>	<b>(3 981 879)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>12 373 605</b>	<b>(2 321 555)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>20 699 993</b>	<b>23 021 548</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>33 073 598</b>	<b>20 699 993</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### 1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la Loi sur les comptables professionnels agréés, sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises. De plus, il utilise les services de CPA Canada dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables professionnels agréés canadiens : intérêt public et intégrité, leadership et planification stratégique pour la profession, formation et admission, normalisation et communications.

### 2. BUDGET

Les chiffres présentés dans les états financiers et aux annexes A et B, sous la colonne « Budget », couvrent le fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et ils ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 3 mars 2014.

### 3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, l'Ordre des CPA a adopté le nouveau chapitre 3463 « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif » de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, publié par le Conseil des normes comptables du Canada. Ce chapitre remplace le chapitre 3461 du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* portant sur le même sujet.

Selon la nouvelle norme, les gains et pertes actuariels et le coût des services passés ne sont plus reportés et amortis sur les périodes futures, mais constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice. Auparavant, l'Ordre des CPA utilisait la méthode du report et de l'amortissement aux fins de la comptabilisation du régime de retraite et utilisait le 31 décembre comme date d'évaluation.

Suivant la nouvelle norme, l'Ordre des CPA avait également la possibilité de choisir la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation ou l'évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation. L'Ordre des CPA a décidé d'utiliser la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation.

L'Ordre des CPA a adopté la nouvelle norme rétrospectivement.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

L'incidence de l'adoption du nouveau chapitre 3463 sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2014 se détaille comme suit :

31 mars 2014			
	Montant avant retraitement	Retraitement	Montant retraité
	\$	\$	\$
<b>Évolution des soldes de fonds au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>			
Solde d'ouverture	12 351 269	(796 300)	<b>11 554 969</b>
<b>Situation financière au 31 mars 2014</b>			
Passif au titre des prestations définies	2 799 000	1 387 900	<b>4 186 900</b>
<b>État des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2014</b>			
Charge de retraite (incluse sous le poste Administration et technologies de l'information)	(201 900)	(75 700)	<b>(277 600)</b>
<b>Évolution des soldes de fonds au 31 mars 2014</b>			
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite	-	(515 900)	<b>(515 900)</b>
<b>Évolution des soldes de fonds au 31 mars 2014</b>			
Solde de clôture	9 545 679	(1 387 900)	<b>8 157 779</b>

Le montant du retraitement est réparti de la façon suivante entre le régime capitalisé et les régimes non capitalisés :

31 mars 2014			
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Total
	\$	\$	\$
<b>Situation financière</b>			
Passif au titre des prestations définies	870 100	517 800	<b>1 387 900</b>
<b>État des résultats</b>			
Charge de retraite (incluse sous le poste Administration et technologies de l'information)	(99 800)	24 100	<b>(75 700)</b>
<b>Évolution des soldes de fonds</b>			
Réévaluations et autres éléments – montant comptabilisé directement dans l'évolution des soldes de fonds	(283 700)	(232 200)	<b>(515 900)</b>

#### 4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CPA sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

#### A) COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du Code des professions.

Le fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurance offerts aux membres de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents au fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placement y afférents sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière.

### B) COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement et basé sur l'historique.

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations et les produits provenant des inscriptions, les revenus de placement à l'exception de ceux provenant du fonds d'assurance et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Dans le fonds d'assurance, un montant est comptabilisé à titre de produit ou de charge pour absorber les frais d'administration et la variation des réserves.

### C) INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Méthodes et hypothèses*

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements en obligations, des parts d'un fonds commun de marché monétaire, des parts d'un fonds commun de revenu, des parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations, des parts d'un fonds commun de placement en obligations et des parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales, qui ont été désignés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Actifs financiers et passifs financiers	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	Coût après amortissement
Obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de revenu	Juste valeur
Parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Coût après amortissement
Réserves du fonds d'assurance	Coût après amortissement

La juste valeur d'un instrument financier est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Les réserves du fonds d'assurance sont comptabilisées au coût après amortissement. L'une représente la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CPA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie et l'autre représente les réclamations survenues, mais non rapportées. Le montant des réserves est établi par l'assureur. La juste valeur n'est pas déterminable puisqu'elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

### **Dépréciation**

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

### **Coûts de transaction**

L'Ordre des CPA comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## **D) VENTILATION DES CHARGES**

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement que

sont l'inspection professionnelle et les activités de formation. Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous le poste «Frais d'occupation». Les coûts indirects, soit les charges liées au loyer et aux taxes, sont ventilés selon la superficie utilisée.

## **E) APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES**

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans les états financiers.

## **F) ESTIMATIONS DE LA DIRECTION**

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits des activités de formation perçus d'avance, des avantages sociaux futurs et des produits de sous-location estimés pour les baux qui ne sont plus utilisés. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

## **G) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

## **H) PLACEMENTS À COURT TERME**

Les placements à court terme sont composés de dépôts à terme, de certificats de placement garanti dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois, ainsi que de parts d'un fonds commun de marché monétaire.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### I) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon les méthodes et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthode	Période
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Mobilier et matériel	Linéaire	10 ans
Système téléphonique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	Linéaire	5 ans

Les frais de développement interne de logiciels sont capitalisés lorsqu'ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

### J) AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution de la charge de loyer.

### K) AVANTAGES SOCIAUX

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'Ordre des CPA offrait à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. Ce régime est maintenu pour les services passés antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Pour les services rendus depuis cette date, le régime capitalisé à prestations définies se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies. Jusqu'au 31 décembre 2006, l'Ordre des CPA offrait également des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés.

L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'Ordre des CPA.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels et la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

#### (i) Prestations définies pour les services passés

L'Ordre a décidé d'évaluer l'obligation au titre des prestations définies en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers est détaillé à la note 13.

#### (ii) Cotisations définies

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'Ordre des CPA.

## 5. INSTRUMENTS FINANCIERS

### GESTION DES RISQUES

L'Ordre des CPA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Il assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre des CPA n'a pas subi de changement important par rapport à l'exercice précédent.

L'Ordre des CPA est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Les instruments financiers de l'Ordre des CPA et la nature des risques qu'ils peuvent comporter sont les suivants :

	RISQUES				
	RISQUES DE MARCHÉ				
	Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Risque de prix autre
<b>Évalués au coût après amortissement</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				X	
Créances	X				
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	X			X	X
Fournisseurs et charges à payer		X			
Réserves du fonds d'assurance		X			
<b>Évalués à la juste valeur</b>					
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	X			X	X
Parts d'un fonds commun de revenu	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	X			X	X
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales	X		X		X

### A) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CPA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et que, par conséquent, il ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique. L'exposition maximale de l'Ordre des CPA au risque de crédit correspond à la valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances et des placements.

### (i) Placements

Le risque de crédit associé aux dépôts à terme et certificats de placement garanti est réduit, car l'Ordre des CPA fait affaire avec des institutions financières reconnues dont la cote de crédit est élevée.

L'Ordre des CPA est exposé au risque de crédit, en ce qui concerne ses autres placements, parce qu'il détient des parts d'un fonds commun de marché monétaire, des parts d'un fonds commun de revenu, des parts d'un fonds commun de placement en obligations et des parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales. Le risque de crédit est réduit, car l'Ordre des CPA s'est doté d'une politique de placement qui comporte plusieurs restrictions et mesures visant à atténuer ce type de risque.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### (ii) Créances

L'Ordre des CPA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles le compte est en souffrance et le secteur d'activité d'où provient la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc, selon le cas. Les montants recouverts ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

### B) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CPA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre des CPA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne les réserves du fonds d'assurance, il n'y a pas d'échéance connue, car elles ont trait à des réclamations survenues, mais non rapportées.

### C) RISQUE DE MARCHÉ

L'Ordre des CPA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre.

### (i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport au dollar canadien en raison des variations du taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre des CPA est le dollar canadien. L'Ordre des CPA ne conclut pas d'opérations en devises étrangères et n'utilise pas de contrats à terme sur devises.

L'Ordre des CPA investit une partie de son portefeuille dans un fonds commun de placement qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. Le risque de change est limité, car l'investissement est restreint à 5 % du portefeuille de placements à long terme et les titres qui composent le fonds sont libellés dans de nombreuses devises.

### (ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CPA est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CPA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre des CPA comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre des CPA gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre des CPA.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les parts d'un fonds commun de marché monétaire, la trésorerie, et les équivalents de trésorerie sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

En ce qui a trait aux parts d'un fonds commun de revenu et des parts d'un fonds commun de placement en obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité des portefeuilles aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent, à en diminuer le risque.

### (iii) Risque de prix autre

Un risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

L'Ordre des CPA est aussi exposé au risque de prix autre du fait qu'il détient des parts d'un fonds commun de marché monétaire, des parts d'un fonds commun de revenu, des parts d'un fonds commun de placement en obligations et des parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales.

La politique de placement de l'Ordre des CPA limite le risque de prix autre puisque les titres à revenu variable ne peuvent compter que pour 10 % du portefeuille, lequel est rééquilibré chaque trimestre.

## 6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

L'Ordre des CPA gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie en fonction des taux du marché. Il a été de 1,11 % (1 % en 2014) pour l'exercice.

## 7. PLACEMENTS

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
<b>Évalués au coût après amortissement</b>		
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	97 500	567 507
<b>Évalués à la juste valeur</b>		
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	3 030 950	-
Parts d'un fonds commun de revenu	7 237 054	-
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	8 467 489	-
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	671 435	-
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 297 483	-
Parts d'un fonds commun bonifié canadien d'obligations	-	14 496 066
Obligations	-	4 828 846
	20 704 411	19 324 912
	20 801 911	19 892 419
<b>À court terme</b>		
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	97 500	567 507
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	3 030 950	-
Obligations	-	253 903
	3 128 450	821 410
<b>À long terme</b>		
Parts d'un fonds commun de revenu	7 237 054	-
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	8 467 489	-
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales	1 968 918	-
Parts d'un fonds commun bonifié canadien d'obligations	-	14 496 066
Obligations	-	4 574 943
	17 673 461	19 071 009
	20 801 911	19 892 419

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a procédé à la disposition des obligations et des parts d'un fonds bonifié canadien d'obligations qu'il détenait. Les sommes ainsi libérées ont été investies en titres à revenu fixe, soit dans un fonds commun de marché monétaire, dans un fonds commun de revenu et dans un fonds commun de placement en obligations, dans une proportion de 90 %, ainsi que 10 % en titres à revenu variable, soit dans un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales. La variation réalisée de la juste valeur des obligations et des parts d'un fonds commun bonifié canadien d'obligations, à la date du transfert, est reflétée dans les revenus de placement à l'état des résultats.

Les dépôts à terme et les certificats de placement garanti portent intérêt à des taux effectifs variant entre 0,65 % et 3,45 % (0,40 % et 2,60 % en 2014) et leur échéance est de moins d'un an. Le rendement des fonds communs de placement a été de 4,94 % depuis la date de leur acquisition en juillet 2014.

### 8. CRÉANCES

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Clients	1 159 934	1 654 026
Intérêts courus à recevoir	-	21 313
Montants à recevoir des produits et services commerciaux et autres	111 399	77 715
	<b>1 271 333</b>	<b>1 753 054</b>

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 88 937 \$ (86 991 \$ en 2014).

### 9. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2015			31 mars 2014
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier et matériel	1 743 341	841 928	901 413	978 019
Système téléphonique	92 480	41 073	51 407	70 924
Matériel informatique	1 481 372	1 303 951	177 421	204 301
Améliorations locatives	2 847 766	192 539	2 655 227	2 921 528
	<b>6 164 959</b>	<b>2 379 491</b>	<b>3 785 468</b>	<b>4 174 772</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	6 142 957	4 564 412	1 578 545	1 263 808
	<b>12 307 916</b>	<b>6 943 903</b>	<b>5 364 013</b>	<b>5 438 580</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

La charge d'amortissement des immobilisations ainsi que la dépréciation d'immobilisations corporelles sont présentées comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	450 627	276 480
Amortissement des immobilisations incorporelles	648 033	481 736
<b>Total inclus dans les frais généraux</b>	<b>1 098 660</b>	758 216
Dépréciation d'immobilisations corporelles liées au déménagement	-	165 333

Un montant de 431 887 \$ (375 363 \$ en 2014), en frais de développement interne capitalisés, est inclus dans les acquisitions d'immobilisations incorporelles de l'exercice.

### 10. DETTES

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
<b>Fournisseurs et charges à payer</b>		
Fournisseurs	2 942 676	3 839 044
Salaires et retenues sur salaires	2 475 060	2 488 989
Surplus dus aux membres assurés	-	299 813
Fondation des CPA du Québec	2 504	141 408
	<b>5 420 240</b>	6 769 254
<b>Sommes à remettre à l'État</b>	<b>2 840 415</b>	1 412 809
<b>Contribution à l'Office des professions du Québec</b>	<b>925 383</b>	656 943
	<b>9 186 038</b>	8 839 006

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué des remboursements aux membres assurés totalisant 661 962 \$ provenant des surplus de régimes d'assurance; une partie de ces surplus avait été constatée à l'état des résultats du fonds d'assurance de l'exercice précédent (299 813 \$), tandis que l'autre partie l'a été en 2015. Cette dernière provient d'un régime d'assurance maladie et soins dentaires.

### 11. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Cotisations et inscriptions	27 574 972	19 786 545
Activités de formation	3 535 634	4 159 290
Programme de formation professionnelle et examens	1 038 727	1 832 032
Produits commerciaux	138 480	205 988
Autres	-	11 400
	<b>32 287 813</b>	25 995 255

### 12. PASSIF AU TITRE DES LOYERS DEMEURANT EXIGIBLES

Au 31 mars 2014, deux établissements qui n'étaient plus utilisés et dont les baux étaient toujours en vigueur, demeuraient sous la responsabilité de l'Ordre des CPA. Un passif au titre des loyers demeurant exigibles, évalué initialement à la juste valeur, avait donc été constaté, car l'Ordre des CPA ne retire plus d'avantage économique de ces deux baux.

En juin 2015, le bail relié à un des deux établissements devrait être résilié. Selon l'entente en cours de négociation avec le bailleur, le montant total à payer en juin 2015 serait composé du montant de pénalité prévu par la clause de sortie du bail, ainsi que l'équivalent du montant du loyer à payer jusqu'en octobre 2015. Le passif au titre des loyers demeurant exigibles pour cet établissement s'élève à 380 000 \$ (676 000 \$ en 2014) et a donc été ajusté selon les termes de l'entente qui devrait être finalisée en juin 2015. Ce montant est présenté dans les loyers exigibles au 31 mars 2016.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

En ce qui concerne l'autre établissement, l'estimation des produits de sous-location a été portée à nulle (1 039 352 \$ en 2014). L'Ordre des CPA a toujours l'intention d'exercer la clause de sortie de bail qui sera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2017 pour cet établissement.

Le passif au titre des loyers demeurant exigibles pour cet établissement se compose donc de la valeur actualisée des loyers demeurant exigibles jusqu'à la date de sortie du bail (incluant la pénalité), diminuée d'une estimation des produits de sous-location des locaux. L'estimation de l'Ordre des CPA a été déterminée en tenant compte du marché actuel de ce type de location ainsi que d'un taux de probabilité de sous-location.

	Loyers exigibles	Produits estimés de sous-location	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$	\$	\$
31 mars 2015	-	-	-	1 241 934
31 mars 2016	1 312 539	-	<b>1 312 539</b>	759 357
31 mars 2017	1 011 265	-	<b>1 011 265</b>	721 362
31 mars 2018	885 470	-	<b>885 470</b>	845 054
Total des loyers exigibles en vertu des baux			<b>3 209 274</b>	3 567 707
Montant représentant l'actualisation à 3 %			<b>(116 865)</b>	(193 833)
Passif au titre des loyers demeurant exigibles			<b>3 092 409</b>	3 373 874
Portion à court terme du passif au titre des loyers demeurant exigibles			<b>1 312 539</b>	1 241 934
Portion à long terme du passif au titre des loyers demeurant exigibles			<b>1 779 870</b>	2 131 940

Les frais reliés aux anciens baux, composés de la pénalité payée et des loyers demeurant exigibles diminués du renversement des avantages incitatifs reportés des anciens baux, ont été constatés à la fin de l'exercice précédent. La révision de l'estimation des produits de sous-location ainsi que l'actualisation des frais reliés aux anciens baux sont constatées dans l'exercice courant.

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Pénalité payée en cours d'année	-	818 250
Loyers demeurant exigibles	<b>1 194 149</b>	3 373 874
Renversement des avantages incitatifs reportés des baux non utilisés	-	(665 091)
Frais reliés aux anciens baux	<b>1 194 149</b>	3 527 033

Le passif au titre des loyers demeurant exigibles présente un risque de liquidité qui est géré en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### 13. AVANTAGES SOCIAUX

#### A) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2014. L'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2015 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2014 et le 31 mars 2015. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 31 décembre 2015.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit :

	31 mars 2015		31 mars 2014 (retraitement note 3)	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	128 600	142 900	48 000	153 900
Ajustement dû à la modification de méthode comptable	-	-	99 800	(24 100)
Charge de retraite ajustée	128 600	142 900	147 800	129 800
Réévaluations et autres éléments	440 900	(20 800)	(283 700)	(232 200)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies :

	31 mars 2015		31 mars 2014 (retraitement note 3)	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	7 749 900	-	7 967 500	-
Obligations au titre des prestations définies	(7 012 300)	(2 316 300)	(9 936 400)	(2 218 000)
Provision pour moins-value	(737 600)	-	-	-
Passif au titre des prestations définies ajusté	-	(2 316 300)	(1 968 900)	(2 218 000)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes :

	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	2015	2015
<b>Obligations au titre des prestations définies au 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
<b>Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,20 %	4,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	2014	2014
<b>Obligations au titre des prestations définies au 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,20 %	4,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
<b>Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars</b>		
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite capitalisé
	2015	2014
Actions canadiennes	17 %	13 %
Actions étrangères	20 %	15 %
Obligations	63 %	72 %
	100 %	100 %

De plus, au cours de l'exercice, le régime de retraite du personnel de l'Ordre des CPA du Québec a acheté un contrat de rentes assurées au coût de 2 904 600 \$ auprès d'une compagnie d'assurance, afin d'éliminer les risques significatifs liés aux participants retraités. La valeur de ce contrat n'est pas considérée aux fins de l'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation, et par conséquent, la juste valeur de l'actif et l'obligation au titre des prestations définies du régime capitalisé excluent la valeur de ce contrat de rentes assurées. À titre informatif, la valeur de tous les contrats de rentes assurées en date de la dernière évaluation actuarielle de solvabilité s'élève à 7 123 100 \$ (4 116 200 \$ en 2014).

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a versé une somme additionnelle de 1 236 156 \$ au montant de 420 444 \$ préalablement établi lors de l'évaluation actuarielle du régime à prestations déterminées, portant la contribution totale de l'exercice à 1 656 600 \$. Le versement additionnel a permis de diminuer le déficit de capitalisation et de réduire la volatilité du coût du régime.

Le déficit actuariel de solvabilité est évalué à 767 900 \$ selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014. Ce déficit n'est pas constaté dans les états financiers de l'Ordre des CPA; toutefois, l'engagement est présenté à la note 16.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies de l'Ordre des CPA se présentent comme suit :

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	1 656 600	65 400	474 600	59 700
Prestations versées	57 700	65 400	135 500	59 700

### B) RÉGIME À COTISATIONS DÉFINIES

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 783 435 \$ (664 398 \$ en 2014).

### 14. RÉSERVES DU FONDS D'ASSURANCE

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	548 468	544 841
Augmentation de la réserve requise	20 358	3 627
Solde de clôture	568 826	548 468

Les réserves du fonds d'assurance se composent de la réserve pour fluctuation des réclamations et de la réserve pour réclamations survenues, mais non rapportées. La réserve pour fluctuation des réclamations est la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CPA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve provient de surplus passés du régime d'assurance vie et est limité à un niveau établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre des CPA peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. Au 31 mars 2015, le solde de la réserve pour fluctuations des réclamations est nul (nul en 2014) alors que le solde de la réserve pour réclamations survenues, mais non rapportées s'élève à 568 826 \$ (548 468 \$ en 2014).

### 15. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 072 411	1 082 736
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	(76 099)	(71 635)
Revenus de placement	24 850	61 310
Solde de clôture	1 021 162	1 072 411

Les revenus de placement sont composés de revenus d'intérêts de 963 \$ (61 310 \$ en 2014), de pertes nettes de 26 392 \$ (aucune en 2014) et de gains non réalisés de 50 279 \$ (aucun en 2014).

### 16. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans. L'occupation a débuté en mars 2014, mais les loyers sont exigibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris les taxes et les frais d'exploitation, est de 33 136 663 \$. Le solde de l'avantage incitatif reporté relatif au nouveau bail est de 2 330 237 \$ (169 820 \$ en 2014).

Les paiements exigibles pour les prochains exercices présentés ci-après excluent les engagements relatifs aux anciens baux présentés à la note 12.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

L'Ordre des CPA a conclu quatre contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en août 2017, mars 2018, mars 2019 et mars 2020, qui prévoient des engagements de 152 796 \$ (175 857 \$ en 2014).

L'Ordre des CPA s'est engagé à rembourser, sur une période de 10 ans, le déficit de solvabilité accumulé du régime de retraite à prestations définies évalué à 767 900 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2014.

L'Ordre des CPA, en collaboration avec la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, a convenu d'un partenariat relatif à la Chaire internationale CPA d'études des

processus d'affaires, dont la mission est articulée autour de trois grands pôles d'intérêt, soit l'évaluation des pratiques d'affaires par l'analyse comparative, l'innovation en matière d'analyse de la performance organisationnelle ainsi que le transfert des connaissances par la formation universitaire et la formation continue. L'Ordre des CPA s'est engagé à verser une somme de 100 000 \$ payable en cinq versements annuels de 20 000 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2015 s'élève à 20 000 \$.

Les paiements exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Régime de retraite	Partenariat universitaire	Total des engagements
	\$	\$	\$	\$	\$
31 mars 2016	2 103 891	61 678	267 000	20 000	<b>2 452 569</b>
31 mars 2017	2 103 891	46 406	267 000	-	<b>2 417 297</b>
31 mars 2018	2 103 891	35 552	233 900	-	<b>2 373 343</b>
31 mars 2019	2 103 891	6 006	-	-	<b>2 109 897</b>
31 mars 2020	2 103 891	3 154	-	-	<b>2 107 045</b>
Exercices suivants	22 617 208	-	-	-	<b>22 617 208</b>
	<b>33 136 663</b>	<b>152 796</b>	<b>767 900</b>	<b>20 000</b>	<b>34 077 359</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### 17. REVENUS DE PLACEMENTS

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
<b>Revenus tirés de placements évalués au coût après amortissement</b>	<b>132 065</b>	123 731
<b>Revenus tirés de placements évalués à la juste valeur</b>		
Intérêts	39 023	654 250
Gain (perte) sur cession de placements	592 189	(55 221)
Accroissement de la juste valeur des placements	602 062	-
	<b>1 233 274</b>	599 029
Diminution de la juste valeur des placements	-	(436 653)
	<b>1 233 274</b>	162 376

### 18. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Créances	481 721	(40 734)
Frais payés d'avance	4 174 752	(4 340 125)
Dettes	347 032	1 947 606
Produits perçus d'avance	6 292 558	3 630 537
Loyers versés imputés au passif au titre des loyers demeurant exigibles	(1 475 614)	-
	<b>9 820 449</b>	1 197 284

### 19. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

La Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec) a été constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectifs

d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires ainsi qu'à des professeurs. Des charges directes incluses dans le poste Direction et ressources humaines, totalisant 154 685 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2015 (156 322 \$ en 2014), ont été encourues par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec. L'Ordre des CPA a également versé des dons totalisant 64 028 \$ (161 500 \$ en 2014) à la Fondation des CPA du Québec. Ces montants ont été comptabilisés dans les états financiers de l'Ordre des CPA. De plus, l'Ordre des CPA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des CPA du Québec.

### 20. VENTILATION DES CHARGES

Les coûts indirects sont ventilés comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Inspection professionnelle	94 251	131 715
Activités de formation	166 252	237 421
Frais d'occupation	2 047 673	1 366 941
	<b>2 308 176</b>	1 736 077

Les frais d'occupation présentés sous la rubrique « Administration et technologies de l'information » à l'annexe B incluent également un montant de 287 367 \$ (368 181 \$ en 2014) de coûts directs.

### 21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2015.

# RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

## ANNEXE A

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	
	\$	\$		\$
<b>PRODUITS</b>				
<b>COTISATIONS ET INSCRIPTIONS</b>				
Cotisation des membres	28 600 400	28 813 764		27 674 765
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	1 798 400	2 075 128		1 240 075
Inscription des membres	720 000	499 550		504 590
Inscription des candidats	826 500	795 546		389 016
	31 945 300	32 183 988		29 808 446
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>				
Activités de formation	9 276 200	11 286 905		8 770 890
Outils et ressources	383 500	423 175		442 938
	9 659 700	11 710 080		9 213 828
<b>ACCÈS À LA PROFESSION</b>				
Admission et stage	175 000	173 000		12 541
Programme de formation professionnelle	5 050 800	4 628 720		6 096 368
Examens	3 105 200	3 234 868		3 094 797
Recrutement de la relève	49 000	51 600		53 811
	8 380 000	8 088 188		9 257 517
<b>ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>				
Inspection professionnelle	2 123 800	2 151 578		2 495 187
Inscription des sociétés	30 000	66 163		34 710
Frais administratifs formation continue obligatoire	121 000	92 080		145 585
Permis de comptabilité publique	37 500	70 074		52 500
Assurance responsabilité professionnelle	180 000	165 952		193 505
Amendes	105 000	199 336		159 833
	2 597 300	2 745 183		3 081 320
<b>AFFAIRES PUBLIQUES, COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTS</b>				
Événements	374 600	378 650		360 120
Activités régionales	562 000	495 853		477 115
Produits commerciaux	500 000	573 864		506 581
Développement du marché de l'emploi	325 000	433 825		386 147
	1 761 600	1 882 192		1 729 963
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>				
Revenus tirés de placements évalués au coût après amortissement	125 000	132 065		123 731
Revenus tirés de placements évalués à la juste valeur	438 000	992 584		212 415
	563 000	1 124 649		336 146
<b>DIVERS</b>				
Frais administratifs - cotisation	173 000	306 913		23 000
Gain sur cession d'immobilisations	-	-		28 711
Autres	1 000	5 140		159 100
	174 000	312 053		210 811
<b>PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	55 080 900	58 046 333		53 638 031

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

### ANNEXE B

	31 mars 2015		31 mars 2014
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale (retraitement note 3)
	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>			
<b>DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES</b>			
Direction générale	1 643 900	1 497 142	1 363 889
Ressources humaines	670 200	681 147	765 587
Gestion des risques	372 100	395 675	337 749
	2 686 200	2 573 964	2 467 225
<b>DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b>			
Activités de formation :			
Frais directs	7 926 600	7 878 316	7 309 529
Quote-part des frais d'occupation (note 20)	163 500	166 252	237 421
Outils et ressources	166 800	194 108	196 030
Services aux membres	387 500	453 112	486 008
	8 644 400	8 691 788	8 228 988
<b>ACCÈS À LA PROFESSION</b>			
Accès à la profession	1 572 500	1 694 363	1 558 222
Comité de formation professionnelle	16 500	20 165	19 896
Admission et stage	130 500	179 044	12 195
Programme de formation professionnelle	3 649 600	3 636 040	3 627 478
Examens	1 438 900	1 375 914	1 338 783
Recrutement de la relève	491 900	458 076	440 261
	7 299 900	7 363 602	6 996 835
<b>ENCADREMENT DE LA PROFESSION</b>			
Affaires juridiques	934 600	1 362 146	1 454 253
Syndic	2 030 300	2 083 443	1 911 261
Inspection professionnelle :			
Frais directs	2 122 600	2 069 777	2 095 091
Quote-part des frais d'occupation (note 20)	92 600	94 251	131 715
Délivrance de permis	30 000	40 165	244 190
Formation continue obligatoire	262 600	245 035	243 684
Conciliation et arbitrage des comptes	24 600	28 845	22 132
Comité de révision	5 200	3 612	4 923
Conseil de discipline	18 500	30 996	26 368
Exercice illégal de la profession	50 000	106 576	56 199
Assurance responsabilité professionnelle	26 000	101 086	21 090
Législation et réglementation	467 600	485 268	376 041
Pratique professionnelle	839 700	793 309	758 438
	6 904 300	7 444 509	7 345 385

## NOTES COMPLÉMENTAIRES &gt; EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

TABLE DES MATIÈRES

## ANNEXE B (SUITE)

	31 mars 2015		31 mars 2014	
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale	(retraitement note 3)
	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES (suite)</b>				
<b>AFFAIRES PUBLIQUES, COMMUNICATIONS ET ÉVÉNEMENTS</b>				
Affaires publiques et communications	2 023 500	2 080 179	1 999 139	
Événements	1 149 500	1 167 957	948 233	
Activités régionales	1 240 300	1 168 629	1 042 052	
Produits commerciaux	133 000	133 811	187 673	
Promotion	2 543 400	2 654 349	2 496 394	
Développement du marché de l'emploi	468 900	465 536	424 621	
	7 558 600	7 670 461	7 098 112	
<b>ADMINISTRATION ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>				
Administration	1 045 500	1 087 104	1 126 729	
Finances	1 962 100	2 439 168	2 158 146	
Technologies de l'information	1 937 800	1 770 906	1 845 389	
Frais d'occupation (note 20)	2 193 400	2 335 040	1 735 122	
Frais généraux	1 343 800	1 515 477	1 137 631	
Dépréciation liée au déménagement	-	-	165 333	
Autres frais reliés au déménagement	25 200	13 099	180 350	
	8 507 800	9 160 794	8 348 700	
<b>FRAIS DE SERVICES NATIONAUX</b>	12 564 100	12 670 845	12 453 456	
<b>FRAIS RELIÉS AUX ANCIENS BAUX</b>	44 400	1 194 149	3 527 033	
<b>CHARGES TOTALES - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	54 209 700	56 770 112	56 465 734	



## ARBITRAGE DES COMPTES

### Membres du conseil

**Hélène Huot**, CPA auditrice, CA, présidente

**Jean Bélanger**, CPA, CA, CA•EJC

**Richard Chevalier**, CPA, CA

**Renaud Gilbert**, CPA, CA

**Gilles Gingras**, CPA auditeur, CA

**Michel P. Laliberté**, FCPA auditeur, FCGA

**Raymond Martel**, FCPA auditeur, FCA

**Michael Newton**, CPA auditeur, CA

**Luc Riccio**, CPA auditeur, CGA

**Yasmin Rivera**, FCPA, FCMA

**Antonio Vescio**, CPA auditeur, CA

### Secrétaire

**Véronique Smith**

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par l'intermédiaire de la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2014 et le 31 mars 2015, le conseil a reçu 31 demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires. Dans deux dossiers, il y a eu renonciation à la demande d'arbitrage et dans un autre, un règlement est intervenu entre les parties. Le conseil a tenu neuf audiences portant sur 13 dossiers.

Le conseil a par ailleurs rendu 13 décisions. De ce nombre, six ont donné lieu à une réduction du compte soumis à l'arbitrage, trois ont eu pour effet de maintenir le compte soumis, deux ont annulé le compte soumis, une décision portant sur deux comptes s'est traduite par le maintien du premier compte et la réduction du deuxième, et enfin, une décision portant sur neuf comptes s'est traduite par le maintien de six comptes, la réduction de deux comptes et l'annulation du dernier compte.

Le traitement de 18 dossiers est à venir.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une formation portant sur les différentes étapes de la gestion d'un dossier d'arbitrage et la procédure à suivre dans le cadre d'une audience.

La présidente du conseil,  
**Hélène Huot**, CPA auditrice, CA

## ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

### Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a entraîné la création d'un régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre le 1<sup>er</sup> avril 2013.

En vertu du Règlement, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

#### RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Moyen de garantie	Nombre de membres		Montant prévu de la garantie	
	2014-2015	2013-2014	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement)	2 904	2 761	1 000 000\$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	33 084	32 695	1 000 000\$	Aucun plafond

### Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

### RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS

Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés				Nombre de membres au sein de sociétés			
		SPA		S.E.N.C.R.L.		SPA		S.E.N.C.R.L.	
		2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000\$	<b>709</b>	723	s. o.	s. o.	<b>709</b>	723	s. o.	s. o.
Autres sociétés	1 000 000\$	<b>408</b>	390	<b>141</b>	149	<b>1 671</b>	1 537	<b>4 406</b>	4 450
Total		<b>1 117</b>	1 113	<b>141</b>	149	<b>2 380</b>	2 260	<b>4 406</b>	4 450

## BUREAU DU SYNDIC

### Syndic

**Ginette Lussier-Price**, FCPA auditrice, FCA

### Syndics adjoints

**Michel Beauséjour**, FCPA, FCA

**Pierre Carrier**, FCPA, FCMA

**André Drainville**, CPA, CGA

**Gérald Gratton**, CPA, CGA

**André Loubier**, CPA, CA

**Claude Maurer**, CPA, CA

**François Ménard**, FCPA auditeur, FCMA

**Sylvain Ménard**, CPA auditeur, CMA

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu 741 demandes d'enquête alors qu'il en avait reçu 940 pour l'exercice terminé le 31 mars 2014, soit une diminution de 21 % par rapport à l'année précédente.

Des 741 dossiers, 426 proviennent du comité d'inspection professionnelle. Ces dossiers ont trait principalement à des manquements aux dispositions du Code de déontologie des comptables professionnels agréés et de la Loi sur les comptables professionnels agréés, notamment à la règle d'indépendance et à la règle relative au plein engagement de la responsabilité professionnelle du membre ou à un manquement aux dispositions concernant l'utilisation des titres de CPA et de CPA auditeur et leur association avec ceux de CA, CGA ou CMA. De plus, 90 dossiers d'enquête par rapport à 71 l'an dernier ont été ouverts à la suite d'informations portées à la connaissance du syndic, alors qu'il a reçu 225 demandes d'enquête provenant du public et de membres CPA, soit une légère baisse par rapport aux 246 demandes reçues au cours de l'exercice précédent.

De l'ensemble des dossiers traités, 64 ont fait l'objet de 62 plaintes portées devant le Conseil de discipline. Ces plaintes concernent des membres en cabinet, des membres en entreprise, un membre retraité et des ex-membres et comportent 232 chefs d'accusation, notamment pour :

- > manquement à l'indépendance et conflit d'intérêts;
- > entrave au travail du syndic ou à l'Ordre;
- > association à de fausses déclarations, à des signatures de complaisance, à de la fraude ou à des informations inexactes fournies à l'Ordre;
- > manquement à l'intégrité et à l'objectivité;
- > non-respect des normes;
- > manquement à l'obligation de s'assurer du respect du Code par ses associés;
- > limitation de la responsabilité professionnelle;
- > manquement à l'honneur et à la dignité de la profession.

Notons que les syndics sont souvent confrontés à diverses demandes ou moyens préliminaires invoqués par les professionnels ou leur procureur, ce qui a pour effet de ralentir le déroulement du processus d'enquête ou d'audition au conseil de discipline.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 215 \$ et 93 500 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2014-2015, le bureau du syndic a reçu une demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, laquelle a fait l'objet d'une demande à la Commission d'accès. De plus, la Commission a maintenu la décision du syndic quant au seul dossier qui était toujours en attente d'une décision pour l'exercice 2013-2014.

En plus des dossiers recensés dans le tableau de la page suivante, le bureau du syndic a reçu plus de 1 700 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 56 % en provenance du public.

Le syndic a donné aux membres trois formations en salle et il a tenu un webinaire (en français et en anglais) sur la règle d'indépendance.

Les syndics adjoints ont travaillé de concert avec le syndic de l'Ordre sur l'ensemble des dossiers disciplinaires et des demandes de conciliation de compte d'honoraires.

Le syndic,

**Ginette Lussier-Price**, FCPA auditrice, FCA

## TABLE DES MATIÈRES

PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE DES MEMBRES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2014-2015	2013-2014
Dossiers reportés de l'an dernier	401	256
Nouveaux dossiers	741	939
	<b>1 142</b>	1 195
Dossiers traités au cours de l'exercice	863	794
Dossiers reportés à l'an prochain	279	401
DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2014-2015	2013-2014
Plaintes déposées devant le conseil de discipline	64	51
Conciliations déontologiques	4	1
Interventions	8	3
Avertissements	562	569
Décisions de ne pas porter plainte	184	143
Plaintes retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	38	19
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	0	0
Autres	3	8
	<b>863</b>	794

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2014-2015	2013-2014
Dossiers reportés de l'an dernier	8	4
Nouveaux dossiers	15	21
	<b>23</b>	25
Décisions maintenues	16	14
Suggère un complément d'enquête	4	1
Suggère la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	1	2
Dossiers en cours	2	8
CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2014-2015	2013-2014
Dossiers reportés de l'an dernier	17	14
Nouveaux dossiers	67	49
	<b>84</b>	63
Dossiers traités	76	46
Dossiers reportés à l'an prochain	8	17
RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2014-2015	2013-2014
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	26	23
Dossiers retirés ou irrecevables	9	2
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	41	21
	<b>76</b>	46
Dossiers soumis au conseil d'arbitrage des comptes à la suite de la production d'un rapport	17	7

# DISCIPLINE

## Membres du conseil

**Pierre Linteau**, avocat, président  
**Delpha Bélanger**, avocat, président suppléant  
**Irving Gaul**, avocat, président suppléant  
**Serge Vermette**, avocat, président suppléant  
**John W. Babiak**, FCPA, FCMA  
**Maryse Beaudin**, FCPA, FCMA  
**Jean-Marie Bérubé**, FCPA, FCMA  
**Michel Bienvenu**, CPA, CA  
**Benoît Boivin**, FCPA, FCA  
**Éric Bonenfant**, FCPA, FCMA  
**Alain Breault**, CPA, CGA  
**Louise Briand**, CPA auditrice, CA  
**Alain Chassé**, CPA auditeur, CA  
**Stephen Coplan**, CPA auditeur, CA  
**Dominique Derome**, FCPA, FCMA  
**Robert Desforges**, CPA, CA  
**Alain Deslauriers**, CPA auditeur, CA  
**Sylvie Deslauriers**, FCPA auditrice, FCA  
**Gaetano Di Guglielmo**, CPA, CA  
**Jean-Pierre Dubeau**, FCPA, FCA  
**Paul Dumas**, CPA auditeur, CA  
**Manon Durivage**, FCPA auditrice, FCA  
**Francine Fontaine**, FCPA, FCMA

**Yvon Fortin**, FCPA, FCA  
**Serge Gagné**, FCPA auditeur, FCA  
**Marcel Godbout-Lavoie**, FCPA, FCGA  
**Marielle Hébert**, FCPA, FCMA  
**Gérald Houle**, FCPA, FCMA  
**Richard Jacques**, FCPA, FCA  
**Pierre Jolicœur**, CPA auditeur, CA  
**Bertrand Lachance**, CPA auditeur, CA  
**Michel Ladouceur**, CPA auditeur, CGA  
**André Lafond**, CPA auditeur, CA  
**Pierre Lapointe**, FCPA auditeur, FCA  
**W. Robert Laurier**, FCPA auditeur, FCA  
**Louis LeBrun**, FCPA, FCGA  
**Sylvain Loiselle**, CPA auditeur, CA  
**Gaétan Marceau**, CPA auditeur, CA  
**Ginette Nantel**, CPA auditrice, CA  
**Michel Roberge**, CPA auditeur, CA  
**Daniel Rocheleau**, CPA, CA  
**Brahm Shiller**, CPA auditeur, CA  
**Réal Sureau**, FCPA, FCA  
**Cristiane Tinmouth**, CPA, CA

## Secrétaire

**Véronique Smith**

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec, au Code des professions et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, le conseil de discipline a reçu 62 plaintes émanant du bureau du syndic et une plainte d'un plaignant privé.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 69 audiences pour traiter 64 dossiers. De ces audiences, 33 ont porté sur la plainte et la sanction, 24 sur la plainte, 9 sur la sanction et 3 sur des requêtes préliminaires. Le traitement de 14 dossiers a été entrepris et sera poursuivi.

NOMBRE DE PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL			50
NATURE DES PLAINTES	PORTÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	PORTÉES PAR UNE AUTRE PERSONNE	
Entrave à une enquête du syndic / défaut de lui répondre	11	0	
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	25	0	
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	44	0	
Manque d'indépendance/conflict d'intérêts	119	0	
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité ainsi qu'aux autres normes et aux données de la science alors en vigueur	78	0	
Défaut de remettre des documents au client	1	0	
Défaut de s'assurer du respect du Code de déontologie par son associé	11	0	
Avoir fait cession de ses biens	1	0	
Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité	55	3	
Défaut de collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour l'assister	3	0	
Défaut d'adhérer au contrat collectif d'assurance responsabilité professionnelle	11	0	
Défaut de s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des renseignements fournis à l'Ordre	3	0	
Défaut de fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires	1	0	
Défaut d'informer l'Ordre sans délai d'avoir fait cession de ses biens	1	0	

NOMBRE DE PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL			
NATURE DES PLAINTES	PORTÉES PAR LE BUREAU DU SYNDIC	PORTÉES PAR UNE AUTRE PERSONNE	
Défaut d'informer l'Ordre de l'ouverture d'un cabinet de services professionnels	1	0	
Défaut d'utiliser le titre de CPA dans l'exercice de ses fonctions	2	0	
Défaut de distinguer les biens administrés ou détenus pour des tiers de ses propres biens	5	0	
Utilisation des biens détenus à des fins autres que celles pour lesquelles ils lui ont été confiés	1	0	

NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL		59
Rejetant la plainte		1
Acquittant l'intimé		3
Déclarant l'intimé coupable		6
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction		40
Imposant une sanction		4
Sur requêtes		5

**NOMBRE ET NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL<sup>1</sup>**

Réprimande	97
Révocation du permis	39
Radiation temporaire	179
Limitation temporaire du droit d'exercice	2
Limitation permanente du droit d'exercice	1
Amende	57
Publication d'avis	32
Déboursés	43

**APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS**

Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	9
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	4
Décisions rendues par le Tribunal des professions	5

Les décisions ont été rendues par le conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception de six décisions.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une formation portant sur le rôle des membres du conseil de discipline à l'égard des plaignants privés ou d'intimés non représentés par un avocat.

Le président du conseil,  
**Pierre Linteau**, avocat

<sup>1</sup> Ces données représentent les sanctions imposées par le conseil de discipline pour chacun des chefs d'infraction dont un intimé a été déclaré coupable.

## EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal et d'usurpation de titre portés à sa connaissance et il prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 226 dossiers relatifs à la pratique illégale de la profession ou d'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 23 ont fait l'objet de plaintes pénales dont 4 ont donné lieu à une condamnation, 125 ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre, 62 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 16 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 68 dossiers reportés<sup>(1)</sup> de l'an dernier, 44 plaintes pénales ont été déposées, 7 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve et 17 dossiers ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre. Sur les 44 plaintes pénales déposées, 25 ont donné lieu à des condamnations, 1 a donné lieu à un acquittement, 12 ont été retirées et 6 demeurent en attente de procès.

### ENQUÊTES

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	129	118	31

### POURSUITES PÉNALES

	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées	36 <sup>(2)</sup>	15 <sup>(2)</sup>	16 <sup>(2)</sup>

### JUGEMENTS RENDUS

	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	11	9	2	15 000 \$
Usurpation de titre	11	11	0	36 500 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	7	6	1	18 500 \$
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>70 000 \$</b>

<sup>(1)</sup> Dossiers sous enquête, en attente de procès ou en attente d'un jugement à la fin de la période.

<sup>(2)</sup> Comprenant plusieurs chefs d'accusation.

## FONDS D'INDEMNISATION

### Membres du comité

**Daniel Williams**, CPA, CA, président

**Micheline Hébert**, CPA auditrice, CGA

**Marlyne Laflamme**, CPA, CMA

**Daniel McMahon**, FCPA, FCA

### Secrétaire

**Geneviève Ouimet**, avocate

Le Fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession.

En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le Fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, le comité du Fonds d'indemnisation a reçu une réclamation pour laquelle il fait enquête.

Le président du comité,  
**Daniel Williams**, CPA, CA

## FORMATION

### Membres du comité

**Mélanie Leduc**, CPA auditrice, CA, présidente

**Antonello Callimaci**, CPA, CA

**Louise Côté**, CPA, CA

**Maurice Gosselin**, FCPA auditeur, FCA

**Jesus Jimenez Orte**, membre nommé par le ministre de l'Éducation

### Secrétaire

**Hélène Racine**, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés s'est réuni à cinq reprises et il a émis plusieurs avis au Conseil d'administration de l'Ordre en lien avec l'implantation du nouveau programme de formation professionnelle des CPA.

L'analyse des demandes d'accréditation de huit universités québécoises et la préparation des avis et recommandations en découlant ont occupé bon nombre de réunions du comité. À ce jour, 11 universités ont été accréditées. Avec l'aval du Conseil d'administration, les programmes de 2<sup>e</sup> cycle suivants sont donc reconnus en vertu de l'article 6 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre:

- > ESG-UQAM - Diplôme d'études supérieures spécialisées en pratique comptable (24 crédits)
- > HEC Montréal - DESS en comptabilité professionnelle – CPA (30 crédits)
- > Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (30 crédits)
- > Université du Québec à Chicoutimi – Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (30 crédits)
- > Université du Québec en Outaouais – Diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (24 crédits)

- > Université du Québec à Rimouski – Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (30 crédits)
- > Université du Québec à Trois-Rivières – Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (30 crédits)
- > FSA Laval – DESS en comptabilité (24 crédits)
- > Université de Sherbrooke – Diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en expertise comptable (30 crédits)
- > John Molson School of Business – Concordia University - Graduate diploma in Chartered Professional Accountancy Program (30 crédits)
- > Université McGill, Faculté de gestion Desautels – Graduate Certificate in Professional Accounting – (24 crédits)
- > Université McGill – Éducation permanente – Graduate Certificate in Professional Accounting (24 crédits)

Le comité s'est penché sur les recommandations d'un groupe de travail de l'Ordre visant à rétablir l'équilibre entre les candidats qui se dirigent vers la certification et ceux qui optent pour la gestion. Il a aussi pris position auprès des représentants universitaires à l'égard des transferts d'étudiants entre un programme universitaire accrédité et le programme national dispensé par l'Ordre, ainsi que sur l'évaluation orale du module de synthèse 1 du programme national.

Les membres tiennent à souligner les efforts importants investis par les responsables des programmes universitaires accrédités dans la conception et la mise en place du nouveau programme CPA, de telle sorte que plus de 1 400 nouveaux candidats poursuivent leur cheminement pour devenir CPA.

La présidente du comité,  
**Mélanie Leduc**, CPA auditrice, CA

## FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec (Règlement), tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'auto apprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

De plus, les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique (Règlement – comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du Règlement.

La première période de référence de trois ans s'étend du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2015. L'année de référence s'est terminée le 31 août 2014. Des 33 859 membres actifs assujettis au Règlement, 9 631 sont aussi assujettis au Règlement – comptabilité publique.

Au cours de l'exercice 2014-2015, 50 membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du tableau pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement. Parmi les 50 membres, trois ont également fait l'objet d'une suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. Leur sanction demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences des règlements.

De plus, 27 membres titulaires d'un permis de comptabilité publique ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant la suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. La suspension du permis de comptabilité publique demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement- comptabilité publique.

Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :

## TABLE DES MATIÈRES

ACTIVITÉS DE FORMATION STRUCTURÉE	MEMBRES (TOTAL)	HEURES (TOTAL)	MEMBRES ÉGALEMENT ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT – COMPTABILITÉ PUBLIQUE	HEURES DANS LES DOMAINES LIÉS À LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	16 627	323 780	6 448	106 453
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 635	68 310	1 295	5 430
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	8 277	270 618	2 007	37 308
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	19 079	448 174	5 662	122 698
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	6 041	84 873	1 554	15 386
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	12 960	169 126	2 504	11 740
Formations à distance	9 186	69 781	2 861	13 415
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	746	40 108	188	10 055
<b>Total partiel – Activités de formation structurée</b>		<b>1 474 770</b>		<b>322 485</b>
Activités d'auto apprentissage		361 377		
<b>Total</b>		<b>1 836 147</b>		<b>322 485</b>

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Membres du comité

**Richard Boucher**, CPA auditeur, CA, président

**Luc Bédard**, CPA auditeur, CA

**Alain Borduas**, CPA auditeur, CGA

**Christine Brosseau**, CPA auditrice, CA

**Réjean Champagne**, CPA auditeur, CMA

**Sylvie Choronzey**, CPA auditrice, CGA

**Chantal Couture**, CPA auditrice, CA

**Nathalie Labelle**, CPA auditrice, CA

**Hubert Laberge**, CPA auditeur, CA

**Guylaine Laporte**, CPA auditrice, CGA

**Robert Larose**, CPA auditeur, CA

**Josée Leclerc**, CPA auditrice, CA

**Louise Papin**, CPA auditrice, CA

**Marc-Stéphane Pennee**, CPA auditeur, CA

### Secrétaire

**Martine Picard**, FCPA auditrice, FCA

L'inspection de 772 unités a nécessité environ 913 jours/inspecteur au cours de l'année. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 93 jours/surveillant.

Les 14 membres du comité ont consacré plus de 41 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, Québec, Lanaudière, Laurentides, Mauricie et Chaudière-Appalaches.

Pour s'acquitter de sa tâche, le comité a pu compter sur l'équipe permanente de l'Ordre, ainsi que sur les inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

**Geneviève Audet**, CPA auditrice, CA

**Stéphane Beaudoin**, CPA auditeur, CMA

**David Bédard**, CPA auditeur, CA

**Nicole Bélanger**, CPA auditrice, CGA

**Philippe Bérubé**, CPA auditeur, CA

**Jean-Étienne Blais**, CPA auditeur, CA

**André Coutu**, CPA auditeur, CA

**Pierre Désilets**, CPA auditeur, CA

**Sylvie Fortin**, CPA auditrice, CA

**Angélique Malo**, CPA auditrice, CA

**Sylvain Moisan**, CPA auditeur, CA

**Pierre O. Oigny**, FCPA auditeur, FCA

**Monique Papineau**, CPA auditrice, CA

**Nadine Pelletier**, CPA auditrice, CMA

**Sylvain Petitclerc**, CPA auditeur, CGA

**Sylvie Plante**, CPA auditrice, CA

**Jacques Rioux**, CPA auditeur, CMA

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2014-2015	2013-2014
<b>Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice</b>	<b>772</b>	828
<b>En suspens au début de l'exercice</b>	<b>105</b>	226
	<b>877</b>	1 054
<b>En suspens à la fin de l'exercice</b>	<b>109</b>	105
<b>Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle</b>	<b>768</b>	949
<b>Recommandations du comité d'inspection professionnelle ratifiées par le Conseil d'administration</b>		
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>0</b>	1
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>7</b>	24
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>54</b>	113
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>0</b>	0
Membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>0</b>	1
Membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>10</b>	27
Membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>63</b>	125
Membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	<b>0</b>	0
<b>Membres inspectés</b>	<b>2 309</b>	2 800
<b>Réunions du comité d'inspection professionnelle</b>	<b>7</b>	6
<b>Inspections portant sur la compétence</b>	<b>0</b>	0

## Sommaire des cas transmis au syndic

Les 1 101 dérogations comprises dans les 426 dossiers transmis au syndic par le comité au cours de l'exercice, conformément au 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 112 du Code des professions, avaient trait aux situations suivantes :

DÉROGATIONS AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS	
Manquement à l'article 22.1 précisant qu'un membre responsable de l'émission d'un rapport ou d'une opinion aux fins de l'exercice de la comptabilité publique, à l'exception des missions de compilation qui ne sont pas destinées exclusivement à des fins d'administration interne, doit inscrire sur ce rapport ou cette opinion son nom ou son numéro de permis.	201
Manquement à l'article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	98
Manquement à l'article 204.8 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	48
Manquement à l'article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare ou modifie.	45
Manquement à l'article 204.2 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	20
Manquement à l'article 63 précisant que le membre doit, avant d'accepter une mission de certification ou une mission de compilation en remplacement d'un autre comptable, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	16
Manquement à l'article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui, eu égard à la mission, porterait atteinte à son jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	15
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles et notes d'orientation du Manuel et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	14
Manquement à l'article 48 précisant qu'un membre est tenu au secret professionnel et qu'il ne peut divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de sa profession, à moins qu'il n'y soit autorisé par celui qui lui a fait les confidences ou par une disposition expresse de la loi.	6
Manquement à l'article 76 précisant qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom numérique ou sous un nom ou une désignation qui induit en erreur, qui est trompeur ou qui va à l'encontre de l'honneur ou de la dignité de la profession.	3
Manquement à l'article 61 précisant que le membre doit s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des renseignements qu'il fournit à l'Ordre.	2
Manquement à l'article 1 précisant qu'un membre doit respecter les lois et règlements applicables à la profession.	1

**DÉROGATIONS AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Manquement à l'article 46 précisant que le membre doit respecter le droit de son client de prendre connaissance des documents qui le concernent dans tout dossier constitué à son sujet dans l'exécution du contrat et d'obtenir une copie de ces documents.	1
Manquement à l'article 60 précisant que le membre doit collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour assister celui-ci et répondre à toute correspondance provenant de l'Ordre ou d'une telle personne.	1
Manquement à l'article 71 précisant qu'un membre ne peut, dans sa publicité, comparer la qualité de ses services à celle des services offerts par d'autres membres.	1
Manquement à l'article 72 précisant qu'un membre qui fait de la publicité sur le coût de ses services doit fournir les précisions et informations nécessaires pour informer convenablement une personne qui n'a pas une connaissance particulière du domaine visé, et notamment indiquer si des services additionnels qui ne sont pas inclus dans ce coût pourraient être requis.	1
Manquement à l'article 73 précisant qu'un membre qui exerce au sein d'une société ne peut permettre que celle-ci fasse de la publicité annonçant des services de certification ou laissant entendre qu'il s'agit d'une société de comptables professionnels agréés que si cette société respecte les exigences du Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société.	1

**DÉROGATIONS À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Manquement à l'article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de CPA.	208
Manquement à l'article 62 précisant que le membre doit utiliser son titre de CPA, CA, de CPA, CGA ou de CPA, CMA, jusqu'au 16 mai 2022.	187
Manquement à l'article 7 précisant que le CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique qui exerce l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4, à l'exception de la mission de compilation qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne, doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice». Il doit faire précéder ce titre de celui de «CPA».	172
Manquement à l'article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA, doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité au secteur d'activité dans lequel il est autorisé à exercer cette activité.	40
Manquement à l'article 13 précisant que nul ne peut utiliser le titre de «CA», de «CGA», de «CMA» ou d'«expert-comptable», ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est.	16
Manquement à l'article 12 précisant que nul ne peut exercer l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4 s'il n'est membre de l'Ordre, ni utiliser de quelque façon le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est s'il n'est titulaire d'un permis de comptabilité publique.	1

**DÉROGATIONS AU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ EN SOCIÉTÉ**

Manquement à l'article 5 donnant des précisions sur l'exercice de la comptabilité publique.	1
---	---

**DÉROGATIONS AU CODE DES PROFESSIONS**

Manquement à l'article 59.2 précisant que nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'Ordre.	1
Manquement à l'article 114 précisant qu'il est interdit d'entraver de quelque façon que ce soit un membre du comité, la personne responsable de l'inspection professionnelle, un inspecteur ou un expert, dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées par le code.	1

### **Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession**

L'année 2014-2015 complète la troisième année d'application du Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession des comptables professionnels agréés.

Des cours de formation concernant le processus d'évaluation ont été donnés à tous les inspecteurs et membres du comité d'inspection professionnelle qui se sont joints à l'équipe au cours de l'année. Les nouveaux inspecteurs ont donc été formés à l'utilisation des divers outils, incluant le logiciel d'inspection professionnelle. Un cours a également été offert aux inspecteurs permanents et contractuels, durant lequel ont été présentés les nouveaux outils disponibles pour les membres ainsi que les impacts de la nouvelle réglementation touchant la profession, telle que la Loi canadienne anti-pourriel et les autres menaces électroniques, les règles d'indépendance ainsi que les exigences du stage en comptabilité publique.

En collaboration avec les autres provinces, les questionnaires d'inspection professionnelle ont été mis à jour en fonction des modifications apportées aux normes par CPA Canada et des ajouts ont été faits au logiciel d'inspection pour permettre la compilation automatisée de données supplémentaires en relation avec la pratique professionnelle.

Une nouvelle procédure a été instaurée afin que les dossiers d'inspection professionnelle soient traités sur support informatique tout au long du processus d'inspection, ce qui a permis d'améliorer la gestion des dossiers et les transferts entre l'Ordre, les inspecteurs et les membres du comité. De même, l'utilisation d'un nouveau portail convivial et sécurisé a permis d'optimiser la gestion des documents transmis pour les réunions du comité. Le comité s'est également doté d'un cadre afin d'uniformiser la présentation des dossiers.

Un projet d'envergure consistant à informatiser et à intégrer les données à toutes les étapes du processus d'inspection a débuté au cours de l'année. Une des étapes de ce projet a consisté à créer un calendrier d'inspection professionnelle en ligne, de sorte que dès la prochaine année d'inspection, les responsables des cabinets prendront leur rendez-vous en ligne. Les autres étapes sont en cours de développement et l'implantation est prévue pour le prochain cycle d'inspection.

Au cours de l'année 2014-2015, l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes a été poursuivie.

Le comité prévoit procéder, au cours de l'année 2015-2016, à l'inspection et à la réinspection de 776 unités de pratique, qui devraient nécessiter 1 064 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 58 jours/surveillant.

Le comité entend notamment se consacrer à l'inspection des membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du Manuel de CPA Canada, le management et la comptabilité de management, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité et l'évaluation d'entreprises, ainsi qu'au suivi de la réglementation en lien avec la protection du public.

Le groupe de travail mis sur pied pour redéfinir la portée de l'inspection professionnelle des cabinets qui exécutent des mandats de services conseils en gestion poursuit ses travaux et prévoit mettre en place des questionnaires d'auto-évaluation pour certains types de mandat au cours de la prochaine année. Enfin, un questionnaire d'inspection a été développé dans le cadre d'un projet pilote afin d'aider les cabinets à se conformer au Règlement sur la comptabilité en fidéicommissaires des comptables professionnels agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce questionnaire sera utilisé au cours de l'année 2015-2016.

### **Autres activités et réalisations**

Tout au long de l'année, des rencontres ont eu lieu avec l'équipe du développement professionnel de l'Ordre afin d'échanger sur les nouveaux cours et outils et les nouvelles normes, ainsi que sur les principales questions provenant des membres et les lacunes relevées lors des inspections professionnelles.

Ces rencontres contribuent à créer une synergie entre les équipes, permettant ainsi aux inspecteurs, formateurs et conseillers techniques d'optimiser leurs interventions auprès des membres.

À l'automne 2014, l'Ordre a été l'hôte de la réunion du Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle (PIPSC), qui relève du Comité sur la confiance du public et qui regroupe les inspecteurs permanents et les responsables de l'inspection de chacune des provinces. Lors de cette rencontre, des intervenants de CPA Canada et de l'Ordre, de même que le responsable de l'équipe de gestion des régimes d'assurance responsabilité professionnelle ont participé aux échanges sur les normes à venir, les réclamations d'assurance, les lacunes relevées et les résultats d'inspection. Des représentants du Conseil canadien sur la reddition de comptes ont profité de l'occasion pour présenter leur plan stratégique comprenant les initiatives en cours avec certaines parties prenantes, leur méthodologie de travail et les constatations découlant de leurs inspections.

Par ailleurs, dans le cadre de l'unification de la profession comptable au Canada, les membres du PIPSC ont soutenu les diverses provinces tout au long de l'année en faveur du maintien d'un système d'inspection professionnelle harmonisé à travers le Canada. Enfin, les membres du PIPSC et ceux du *Public Practice and Advisory Services Subcommittee* (PPASS), ainsi que divers collaborateurs de CPA Canada, se sont réunis afin d'échanger sur les activités de normalisation,

les dossiers en cours et les enjeux pour la pratique professionnelle.

La compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections a été maintenue et les résultats ont été communiqués aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province. Afin d'informer les membres des déficiences observées dans le cadre des inspections, des séances de formation ont été offertes et des articles ont été publiés en mai et novembre 2014 dans le Bulletin CPA. De plus, lors des inspections, des discussions ont eu lieu avec les membres afin d'identifier les causes des principales lacunes observées et le comité est d'avis que cette approche favorise l'implantation de plans d'action plus efficaces dans les cabinets. Dans cette optique, une analyse détaillée des causes est en cours afin de mieux diriger les interventions de l'Ordre auprès des membres.

Le président du comité,  
**Richard Boucher**, CPA auditeur, CA

## ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'entente de collaboration entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) a donné lieu à plusieurs rencontres et échanges informels par téléphone ou par courriel. Les échanges ont porté sur les calendriers et les méthodologies d'inspection respectifs, les principales lacunes relevées lors des inspections effectuées de part et d'autre, les différents outils de travail ainsi que d'autres problématiques touchant l'inspection professionnelle.

Tout au long de l'année, les membres des équipes du CCRC et de l'Ordre ont été invités à participer aux formations coordonnées par les deux organisations. Enfin, des rencontres entre le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle et le CCRC ont permis aux autorités de ce créneau très spécialisé d'échanger et de traiter au fur et à mesure les problèmes rencontrés dans un esprit d'amélioration continue.

## RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu des règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation<sup>(1)</sup>, les personnes qui en font la demande à l'Ordre en vue d'obtenir un permis peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec ou d'une formation acquise hors du Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie «refusées» dans le premier tableau ci-contre soient présentées à titre de «demandes acceptées en partie» dans les données relatives à l'équivalence de la formation.

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES<sup>(2)</sup>

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	38	225
Acceptées en totalité	0	9
Refusées	38	216
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0

### DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION<sup>(2)</sup>

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	38	225
Acceptées en totalité	0	9
Acceptées en partie	31	169
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	7	47

<sup>(1)</sup> Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

<sup>(2)</sup> Les données ont été regroupées pour les sept règlements précités.

## TABLE DES MATIÈRES

**Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles**

Malgré l'unification de la profession comptable au Québec, les ententes signées avant mai 2012 sont restées en vigueur, de sorte que les experts-comptables français ont pu continuer à déposer une demande de reconnaissance mutuelle en vertu de l'un ou l'autre des règlements existants et qui seront en vigueur jusqu'au 16 mai 2016.

**Ententes de reconnaissance mutuelle**

Outre les six demandes reçues en vertu de l'entente entre le Québec et la France, trois l'ont été en vertu de l'entente de réciprocité conclue avec les États-Unis. Ces trois candidats sont actuellement en voie d'obtenir le titre de CPA (cheminement CA).

Au cours de l'exercice, l'Ordre a émis six permis de CPA à des professionnels comptables étrangers en vertu d'ententes de reconnaissance mutuelle, soit à un CPA américain, deux détenteurs d'un *master* de l'Institut national des techniques économiques et comptables (INTEC – France), deux CPA du Mexique et un membre de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA). L'entente avec l'ACCA a pris fin le 31 octobre 2013.

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE EN VERTU DES ENTENTES ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec	Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec
Nouvelles demandes reçues	6	0
Permis de CPA émis	0	0
Candidats en cheminement	12	0

Lorsque l'unification de la profession comptable aura été complétée à travers le Canada, les ententes de reconnaissance mutuelle seront revues et renégociées pour l'ensemble des comptables professionnels agréés du Canada.

# RÉVISION

## Membres du comité

**Pierre Monty**, CPA auditeur, CGA, président  
**Rhéal Jr Brunet**, CPA auditeur, CA  
**Louise Champoux-Paillé**, représentante du public  
**Louise Cloutier**, CPA auditrice, CA  
**Jacques Côté**, FCPA, FCMA  
**Jocelyn Guimond**, CPA, CA  
**Louise Harvey**, CPA auditrice, CGA  
**Hélène Kay**, CPA, CGA  
**Louise Lafrenière**, représentante du public  
**Evangeline Lagou**, CPA, CMA  
**Martin Langlois**, CPA auditeur, CA  
**Roland Laroche**, représentant du public  
**Pierre Lussier**, FCPA, FCA  
**Jacques Carl Morin**, représentant du public  
**Gilles Nolet**, CPA, CGA  
**Claude Paul-Hus**, FCPA, FCMA  
**Hugues T. Poulin**, représentant du public  
**Jocelyn Riendeau**, CPA auditeur, CA  
**Danik Salvail**, CPA, CGA  
**Gary Wechsler**, FCPA, FCA

## Secrétaire

**Véronique Smith**

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour mandat de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre à l'époque des actes reprochés, relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, le comité a reçu 18 demandes d'avis, dont 17 ont été présentées dans les délais prescrits par le Code des professions. Une demande n'a pas été retenue puisqu'aucune enquête n'avait été effectuée au préalable par le bureau du syndic.

Le comité s'est réuni à 19 occasions afin de traiter 23 dossiers, dont huit ouverts au cours de l'exercice précédent. Deux autres dossiers ouverts au cours de la présente période seront traités ultérieurement.

Le comité a rendu 23 avis, dont huit dans des dossiers ouverts au cours de l'exercice précédent. Dans 18 cas, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. Dans quatre cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte. Dans un autre cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter

plainte et il a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non. De plus, dans deux de ses avis, le comité a suggéré au bureau du syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Enfin, le comité s'est réuni une fois en plénière pour une présentation portant sur la jurisprudence et la doctrine à l'égard du comité de révision.

Le président du comité,  
**Pierre Monty**, CPA auditeur, CGA



## COMITÉ DE DIRECTION

De gauche à droite:

**André Richard** | **Hélène Racine**, FCPA auditrice, FCA | **Martine Picard**, FCPA auditrice, FCA | **Christiane Brizard**, avocate | **Jean-François Lasnier**, FCPA, FCMA | **Daniel McMahon**, FCPA, FCA | **Marie-France Langlois**, CPA, CA | **Daniel Benard**, FCPA auditeur, FCA | **Lyne Lortie** | **Ginette Lussier-Price**, FCPA auditrice, FCA

# PERSONNEL DE L'ORDRE

## BUREAU DE DIRECTION

### Président et chef de la direction

Daniel McMahon, FCPA, FCA

### Adjointe au président et chef de la direction

Carole Manseau

### Auditeurs internes

Johannes Cammaert, CPA auditeur, CA

Marie-Claude Hamelin, CPA, CA

### Directrice, Gestion des risques

Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

## PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

### Premier vice-président

Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

### Adjointe au premier vice-président

Pierrette De Quoy

### Analyste, Ressources humaines

Anna Guerriero

### Conseillère, Ressources humaines

Julie Vézina, CRHA

### Directrice, Gestion de projets

Josée Blanchard, CPA, CMA

### Directrice, Ressources humaines

Danièle Deschênes, CRIA

### Responsable de la Fondation

Marie-Josée Hamel

## ACCÈS À LA PROFESSION

### Vice-présidente, Accès à la profession

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

### Adjoint administratif, Accès à la profession

Stéphane Paradis

### Adjointes administratives, Admission des candidats

Lucia Gattola

Gilda Iannacci

Nidaphone Keomaniphet

### Adjointe administrative, Programmes de formation professionnelle

Sharon-Rose Alexandre

### Adjointe administrative, Stages

Marilyn Fiorilli

### Agentes administratives, Admission des candidats

Claudia Gilbert

Anne-Marie Marois

### Agentes administratives, Examens et soutien aux étudiants

Victoria Fabricant

Miryam Florigny

### Agentes administratives, Programmes de formation professionnelle

Carole Pearson

Marise Tanguay

### Agente administrative, Stages et contrôle de la qualité

Yolaine Deslauriers

### Conseillère, Admission des candidats et équivalences

Nancy Rocheleau

### Conseillère, Examens et soutien aux étudiants

Catherine Desrochers

### Conseillère, Pédagogie

Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA

### Conseillère, Projets spéciaux

Diane Messier, FCPA auditrice, FCA

### Conseillers, Recrutement de la relève

Alexandre Louf, CPA, CA

Maude Paré Allie, CPA, CA

### Coordonnatrice, Programmes exécutifs

Mylène Bayard

### Directeur adjoint, Stages

Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA

### Directrice adjointe, Contrôle de la qualité et examens

Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

### Directrice adjointe, Programmes de formation professionnelle

Wafaa El-Doumani, CPA, CMA

### Directrice, Admission des candidats et stages

Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA

**ADMINISTRATION****Vice-présidente, Administration**

Marie-France Langlois, CPA, CA

**Adjointe administrative, Administration**

Élise Laurent

**Agentes, Administration et cotisation**

Carole Pharand

Oxana Zamaruyeva

**Agente, Déclaration annuelle et cotisation**

Lise Cousineau

**Analyste, Conformité**

Lucie Charbonneau

**Analyste, Information financière**

Lorena Alburez

**Commis à l'entrepôt et aux services postaux**

Sylvie Cuerrier

Joël Tremblay

**Conseiller, Gestion financière**

Badr Yasri, CPA, CMA

**Coordonnateur à l'entrepôt et aux services postaux**

Michel Magny

**Directrice adjointe, Budget et contrôle**

Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

**Directrice adjointe, Information financière**

Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

**Directrice, Finances**

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

**Directrice, Services de soutien**

Loraine Young

**Préposée, Service alimentaire**

Monique Lalonde

**Préposées à l'accueil et à l'information**

Rachel Bigras

Lisa Proulx

**Technicienne en comptabilité**

Nah Keita

**Technicienne en comptabilité, Comptes clients**

Cindy Chan

**Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs**

Jacinthe Tétreault

**AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS****Vice-présidente, Affaires publiques et communications**

Lyne Lortie

**Adjointe administrative, Affaires publiques et communications**

Valérie Gauffre

**Adjointes administratives, Événements et partenariats**

Marie-Josée Gonthier

Dominique Vanasse (par intérim)

**Agent administratif, Espace emploi**

Maxime Manseau-Saulnier

**Chargé, Affaires publiques**

Cédrick Beauregard

**Chargée, Marketing de contenu et Web**

Marie-Eve Boivin

**Conceptrices graphiques**

Sheila Brouillette

Julie Lapalme

Julie Milette

Guylaine Thiboutot

**Conseillère stratégique, Affaires publiques et communications**

Ginette Bourbonnais

**Coordonnateurs, Expérience Web**

Isabelle Laroche

Francis Tremblay

**Coordonnatrice, Communications**

Mélanie Verville

**Coordonnatrices, Événements**

Alexandra Giguère

Marie-Josée Gonthier (par intérim)

**Coordonnatrice, Marché de l'emploi et commandites organisationnelles**

Marie-Eve Deslauriers

**Coordonnatrice, Rédaction des communications électroniques**

Roxanne Plante

**Coordonnatrices, Regroupements régionaux**

Nancy Alexandre

Alexandra Giguère (par intérim)

Béatrice Laurier

**Directrice adjointe, Identité visuelle**

Guylaine Dupuis

**Directrice adjointe, Stratégie de marque et communications**

Erika Vaugeois

**Directrice, Développement du marché de l'emploi**

Evelyne Blain, CPA, CMA

**Directrice, Événements, partenariats et regroupements régionaux**

Maryse Dumais

**Directrice, Marketing et communications**

Julie Péloquin, CPA, CA

**Planificateur, Événements**

José Boucher

**DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL****Vice-président, Développement professionnel**

Daniel Benard, FCPA auditeur, FCA

**Adjointe administrative, Certification, comptabilité financière et fiscalité**

Sophie Pelletier

**Adjointe administrative, Développement professionnel**

Marilyn Caron

**Adjointes administratives, Diffusion des activités en partenariat et événements**

Dominique Vanasse

Caroline Fontaine (par intérim)

**Adjointes administratives, Diffusion des activités en salle et à distance**

Isabelle Boisvert

Martine Samoisette

**Adjointe administrative, Management et comptabilité de management**

Céline Pendant-Kéclard

**Adjointe administrative, Production et assurance qualité**

Martine Primeau

**Agents, Service à la clientèle**

Guy Gerbal

Linda Syrkos

Geneviève Trudel

**Conseillère, Développement professionnel**

Kathy Rocheleau

**Conseillère, Normes et programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière**

Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

**Conseillère, Programme de développement professionnel – Fiscalité**

Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

**Conseillère, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management**

Annie Beaucage, CPA, CMA

**Coordonnatrice, Diffusion des activités en partenariat et événements**

Marie-Claude Cardinal

**Coordonnatrices, Diffusion des activités en salle et à distance**

Lyne Fréchette

Louise Moreau

**Coordonnatrices, Pédagogie des activités de formation**

Marie-Claude Huard

Geneviève Messier (par intérim)

**Coordonnatrice, Production et assurance qualité des contenus**

Évelyne Cossette

**Directrice, Pédagogie et logistique**

Maryse Samson

**Directrice, Programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière**

Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

**Directrice, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management**

Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

**Révisseuses linguistiques**

Monica Hachey

Carol-Ann Jussaume

Vali Thibaudeau

**INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE****Vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle**

Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

**Adjointe administrative, Fonctionnement, inspection professionnelle**

Pauline Duguay

**Adjointe administrative, Gestion de l'inspection professionnelle**

Lila Karetti

**Adjointes administratives, Inspection professionnelle**

Lucie Bélanger

Valérie Bolduc

**Adjointe administrative, Pratique professionnelle**

Marilyne Bourassa

**Agente administrative, Formation continue obligatoire**

Marie-Josée Mourand

**Agente administrative, Inspection professionnelle**

Stéphanie Binet

**Agentes administratives, Pratique professionnelle**

Hesser Garcia

Caroline Poisson

**Chargée, Formation continue obligatoire**

Raluca Gheorghita

**Chargée, Pratique professionnelle, exercice de la profession et cessation d'exercice**

Alexandra Nadeau, CPA, CGA

## TABLE DES MATIÈRES

**Chargée, Pratique professionnelle, stages, cours de perfectionnement et comptabilité en fidéicommiss**

Caroline St-Jean, CPA, CA

**Coordonnatrice, Inspection professionnelle**

Danielle Arcudi

**Directeurs adjoints, Inspection professionnelle**

Mireille Quinn, CPA auditrice, CA

Stéphane Tétreault, CPA auditeur, CA

**Directrice adjointe, Pratique professionnelle**

Karine Blais, CPA, CMA

**Directrice, Inspection professionnelle**

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

**Directrice, Pratique professionnelle**

Lyne Lépine, CPA auditrice, CA

**Inspectrices professionnelles**

Carine Chan Weng Ton, CPA auditrice, CA

Diane Dulac, CPA auditrice, CA

Kim Lemire, CPA auditrice, CA

Caroline Noël, CPA auditrice, CA

**Préposées, Formation continue obligatoire**

Monika Morelli

Marie-Jo St-Pierre

**SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES****Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques**

Christiane Brizard, avocate

**Adjointe administrative, Affaires juridiques et greffes**

Isabelle Ledroit

**Adjointe à la secrétaire et vice-présidente aux affaires juridiques**

Chantal Laberge

**Agentes, Tableau de l'Ordre**

Lyne Corno-Beaudry

Lia Villaça

**Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et affaires juridiques**

Ariane Côté

**Directrice, Greffes et contentieux**

Geneviève Ouimet, avocate

**Directrice, Législation et réglementation**

Caroline Chrétien, avocate

**Greffière-audicière, Parajuriste**

Jennifer Assogba

**Secrétaire, Greffes**

Véronique Smith

**Technicien juridique**

Clément Varet

**Technicien juridique, Greffes et contentieux**

Michael Picard

**SYNDIC****Syndic**

Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA

**Adjointe administrative, Bureau du Syndic**

France Létourneau

**Secrétaire de direction, responsable de la gestion logistique et administrative**

Manon Dumouchel

**SYSTÈMES D'INFORMATION****Vice-président, Systèmes d'information**

André Richard

**Administrateur réseau**

George Solonaru

**Administrateur principal, Réseau et gestion du soutien technique**

Michel Yafalian

**Analyste programmeur, Assurance qualité**

Geeta Bokhoree

**Analystes programmeurs, Développement**

Gilles Choquette

Youcef Mebarki

**Analyste programmeur, Gestion des données**

Martin Séguin

**Analyste programmeur, Implantation**

Daniela Bungardean

**Coordonnateur, Soutien technique**

Eric Pesant

**Coordonnatrice, Soutien aux utilisateurs**

Hélène Larouche

**Programmeurs**

Silvia Campo

Grâce Capo-chichi

Araceli Gutierrez Mendoza

Omar Zuniga Arce (par intérim)

Navid Iravanipour

Delia Loghin

Reda Mechtri

Fabien Péret

**Technicien en informatique**

Elie El Chantiri

Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec  
5, Place Ville Marie, bureau 800  
Montréal (Québec) H3B 2G2  
[www.cpaquebec.ca](http://www.cpaquebec.ca)

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais  
Conception graphique : Guylaine Thiboutot

---

La version électronique de ce rapport annuel, de même que les rapports des comités non statutaires, peuvent être consultés sur le site de l'Ordre – [www.cpaquebec.ca](http://www.cpaquebec.ca).

